



Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 30 mai 2015

NOR : MENE0501481A

JORF n°168 du 21 juillet 2005

Version en vigueur au 13 avril 2023

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel ;
Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation à mettre en oeuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du brevet de technicien supérieur, du baccalauréat professionnel et du brevet professionnel ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;
Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux baccalauréats professionnels ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié relatif à l'épreuve orale facultative de langue vivante à l'examen du baccalauréat professionnel ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Bois et dérivés » en date du 16 décembre 2004 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 19 mai 2005, Arrête :

Article 1

Il est créé un baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce baccalauréat sont définis en annexe I a et I b au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur sont définies en annexe II a au présent arrêté.

Article 3

Le règlement d'examen est fixé à l'annexe II b du présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe II c du présent arrêté.

Article 4

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur est ouvert :

- a) En priorité aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
 - BEP et CAP du secteur du bois ;
- b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :
 - titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.
- Ces candidats font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Article 5

Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 susvisé (grille horaire n° 1 de la production).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur est de seize semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe III du présent arrêté.

Article 6

Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après : Allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Les candidats peuvent choisir au titre de l'épreuve de langue vivante facultative les langues énumérées ci-après :

Allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleu ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, créole, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes (ajjié, drehu, nengone, paicî).

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

Article 7

Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 8

Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il présente l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995 susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également l'épreuve facultative qu'il souhaite présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Article 9

Modifié par ARRÊTÉ du 28 avril 2015 - art. 1

Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen défini par l'arrêté du 3 septembre 1997 relatif aux modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel spécialité bois-construction et aménagement du bâtiment, et les épreuves et unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe IV au présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou unités de l'examen présenté suivant les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice sont reportées, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 18 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention et pour leur durée de validité.

Les candidats titulaires de la spécialité "menuisier" de brevet professionnel créée par l'arrêté du 3 février 2014 portant création de la spécialité "menuisier" de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance peuvent, à leur demande, être dispensés des unités U31 "réalisation et suivi des ouvrages en entreprise", U32 "fabrication d'un ouvrage" et U33 "mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier" de la spécialité "technicien menuisier-agenceur" de baccalauréat professionnel définies par le présent arrêté.

Article 10

La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité « bois-construction et aménagement du bâtiment », organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité aura lieu en 2006. A l'issue de cette

session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

La première session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier-agenceur, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2007.

Article 11

Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Modifié par Arrêté du 6 juillet 2009 - art. 1

Modifié par Arrêté du 6 juillet 2009 - art. 2

Arrêté du 6 juillet 2009 : Le présent arrêté et son annexe seront consultables en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale en date du 27 août 2009 sur le site <http://www.education.gouv.fr> .

L'arrêté et ses annexes sont disponibles au Centre national de documentation pédagogique, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc> .

NOTA :

Arrêté du 6 juillet 2009 article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2011.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement scolaire,
R. Debbasch

Le métier du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur

1. L'emploi et la qualification

1.1 Définition de l'emploi

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion...

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- *préparer* le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie et de l'agencement et des contraintes de l'entreprise ;
- *réaliser* les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication et de mise en œuvre de la menuiserie et de l'agencement ;
- *organiser, animer et gérer* le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

1.2 Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Les appellations les plus courantes de l'emploi et du niveau de qualification sont :

- compagnon professionnel en menuiserie ou agencement ;
- menuisier ou agenceur qualifié ;
- technicien d'atelier ou de chantier en menuiserie ou agencement.

1.3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite d'une réalisation d'ouvrage en totale autonomie.

Après quelques années d'expérience en atelier et sur les chantiers, à réaliser des travaux et des tâches diverses, il pourra évoluer vers la qualification de maître-ouvrier et assurer la fonction de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

2. Contexte professionnel

2.1 Secteur d'activité

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent, installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment, et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel et collectif.

Dans ce secteur d'activité, l'entreprise participe à l'acte de construire et s'intègre dans un processus continu d'interventions ou l'on trouve en amont :

- le maître d'ouvrage qui fait construire ;
- les maîtres d'œuvre qui conseillent et contrôlent ;
- le gros œuvre du bâtiment pour la réalisation de supports, de structures ;
- les fournisseurs pour la production et l'approvisionnement des matériaux et composants ;

et, en aval :

- l'ensemble des intervenants du second œuvre pour la réalisation des partitions et des aménagements, l'installation des équipements techniques et la finition périphérique des ouvrages installés.

2.2 Domaine d'intervention

Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés :

- aux habitations individuelles ou collectives ;
- aux locaux professionnels : usines et bureaux...
- aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux de culte...

2.3 Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur intervient à la demande du chef d'entreprise ou d'un chef de projet pour préparer et mettre en œuvre un ouvrage dans le cadre d'une fabrication et/ou d'un chantier.

Il s'appuie pour cela sur l'étude technique et sur la programmation des travaux réalisés selon les entreprises par le bureau d'études et le bureau des méthodes ou les personnes qui assurent ces fonctions.

Au sein de l'atelier, il est amené :

- à préparer le processus de fabrication, organiser les postes de travail et répartir les tâches aux opérateurs ;
- à réaliser en autonomie la fabrication et l'assemblage des composants d'un ouvrage ;
- à animer le travail d'une équipe pour des travaux nécessitant d'employer plusieurs personnes.

En chantier, il est amené :

- à préparer le processus de mise en œuvre, organiser la zone de travail et les moyens à mettre en œuvre ;
- à réaliser et conduire en autonomie l'installation complète d'un ouvrage de menuiserie ou d'agencement ;
- à animer le travail d'une équipe et gérer la qualité et la sécurité sur le chantier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Il peut notamment être en relation avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre, des organismes de contrôle...
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs,

avec lesquels il doit être capable de communiquer pour ensuite rendre compte des sollicitations ou des difficultés rencontrées.

3. Activités professionnelles

3.1 Les spécialités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur participe, dans le cadre de l'entreprise, à la fonction réalisation des ouvrages et plus particulièrement aux activités de :

- préparation ;
- fabrication ;
- mise en œuvre sur chantier ;
- suivi de réalisation et contrôle qualité ;
- maintenance des matériels et des ouvrages.

Les tableaux suivants précisent :

- la place du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur dans le déroulement d'un projet d'une réalisation et notamment les phases auxquelles il participe et pour lesquelles il exploite les données puis les phases pour lesquelles il est en totale autonomie et dont il a la responsabilité ;
- les ouvrages réalisés en fabrication et en mise en œuvre sur chantier ;
- les matériaux, produits et composants utilisés en menuiserie et agencement ;
- les activités et tâches du métier ;
- les tableaux de détail de ces activités.

Place dans le déroulement d'un projet

Principales phases	Activités d'étude	Exploitation	Définition
	Activités professionnelles	Participation	Autonomie
Élaboration du projet	Projet élaboré par l'architecte, le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre		
	Appel d'offre		
	Projet détaillé (étude et proposition de variantes)		
	Devis		
	Soumission		
	Attribution		
Étude et définition du projet	Métrage, diagnostic de l'existant		•
	Plans d'exécution	•	
	Quantitatifs	•	
	Commandes	•	
	Réalisation de prototypes		•
Définition du processus Fabrication, pose et installation	Prise en compte de l'environnement	•	
	Préparation du produit	•	
	Moyens matériels	•	
	Moyens humains	•	
	Matériaux	•	
	Méthodes	•	
	Préparation des processus	•	
	Planning prévisionnel	•	
Conditionnement, stockage, transport			•
Réalisation, pose et installation Ouvrage neuf ou réhabilitation	Préparation		•
	Fabrication		•
	Lancement, réalisation, suivi		•
	Préparation		•
	Pose, installation		•
	Lancement, réalisation, suivi		•
Maintenance	Matériels		•
	Ouvrages		•
	Services après-vente (SAV)		•
Contrôle qualité		•	•
Gestion de la sécurité		•	•
Réception		•	
Service après-vente			•

Ouvrages réalisés

	Fabrication			Mise en œuvre	Géométrie de l'ouvrage		
	Fréquente	Peu fréquente	Non réalisée		Réalisée	Assemblages d'éléments rectilignes	Assemblages d'éléments obliques
Menuiserie							
Menuiseries extérieures							
Ouvertures							
Châssis		X		X	X	X	X
Portes d'entrée		X		X	X	X	X
Portes-fenêtres		X		X	X	X	X
Fenêtres		X		X	X	X	X
Façades menuisées décoratives	X			X	X	X	X
Fermetures							
Volets ou persiennes		X		X	X	X	X
Volets roulants			X	X			
Portes de garages		X		X	X	X	X
Portails et portillons		X		X	X	X	X
Menuiseries intérieures							
Portes palières		X		X	X	X	X
Portes intérieures, portes coulissantes		X		X	X		
Distribution de cloison			X	X			
Escaliers		X		X	X	X	
Parquets massifs			X	X			
Agencement							
Plafonds bois décoratifs		X		X			
Faux plafonds sur rail			X	X			
Revêtements de sol, parquets flottants			X	X			
Habillages muraux et divers	X			X	X	X	X
Rayonnages, linéaires	X				X	X	X
Rangements fonctionnels (cuisine, salle de bains, dressing)	X			X	X	X	X
Comptoirs, présentoirs	X			X	X	X	X
Mobilier meublant		X		X	X	X	X
Mobilier de collectivité		X		X	X	X	X

Matériaux, produits et composants utilisés

Matériaux	Nature
Bois	Massif
	Lamellé
	Reconstitué
	Rétifié, densifié, stabilisé
Matériaux en plaques	Contreplaqué, latté, placage
	Panneau de particules
	Panneau de fibres
	Panneau de particules orientées
	Stratifié, mélaminé, résine
	Massif 3 plis
Matériaux isolants	Fibreux minéraux
	Fibreux issus de produits à base végétale
	Alvéolaires à base de produits hydrocarbonés
Matériaux barrière	Barrière d'étanchéité à l'air
	Pare-vapeur
	Résilient phonique, sous couche acoustique
Matériaux et produits de jointoiment ou de calfeutrement	Mastic en cordon préformé et mastic à extruder
	Mousse à cellules ouvertes ou fermées
	Profilés métalliques, PVC et aluminium.
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Adhésifs et colles
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation
	Fixations mécaniques, vis, pointes, agrafes...
Matériaux métalliques	Ossature métallique
	Ossature aluminium
Matériaux connexes	Produits verriers
	PVC
	Plâtre
	Staff
	Carrelage
	Faïence
	Pierre (marbre, granit...)
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides
	Produits de finition, peintures, lasures, vernis, huile, cire...
Équipements techniques intégrés	Luminaires
	Systèmes d'automatisation
	Transport des fluides
Accessoires décoratifs	Miroirs
	Quincailleries décoratives
	Décoration intérieure

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Dans toutes les interventions, sur des constructions neuves ou existantes, l'ensemble des acteurs est impliqué dans l'obtention des performances attendues aux plans réglementaire et contractuel dans les domaines du respect de l'environnement, de la réduction des besoins en énergie et du développement durable. Le secteur du bois et dérivés doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du plan bâtiment issu du Grenelle de l'environnement.

Légende	Responsabilité	Le titulaire du baccalauréat exerce durant la tâche une responsabilité : – des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité) ; – des moyens (utilisation rationnelle des matériels et de la sécurité), – des produits (conformité, qualité).
	Autonomie	Le titulaire du baccalauréat maîtrise l'exécution de la tâche et peut choisir la méthode.
	Sous contrôle	Le titulaire du baccalauréat exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée.

Fonction	Réalisation (1)	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité
Activités	Tâches			
1 – Préparation				
Contrôle et réception de l'existant, définition du produit, définition de la méthode de mise en œuvre, planification de la réalisation de l'ouvrage				
	1 – Prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales		x	
	2 – Analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations	x		
	3 – Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer	x		
	4 – Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer		x	
	5 – Identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise	x		
	6 – Rechercher, comparer et choisir des solutions techniques		x	
	7 – Établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessin de détail...)		x	
	8 – Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier		x	
	9 – Établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en œuvre		x	
	10 – Définir une méthode de travail		x	
	11 – Élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose...		x	
	12 – Planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)	x		
	13 – Établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi		x	

Fonction	Réalisation (2)	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité
Activités	Tâches			
2 – Fabrication Organisation et préparation de la fabrication, usinage, mise en forme, placage des éléments, montage, installation des quincailleries, des accessoires, finition et traitement, logistique		X	X	X
	1 – Préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle			x
	2 – Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages		x	
	3 – Optimiser et préparer les matériaux et les produits		x	
	4 – Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique		x	
	5 – Mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule		x	
	6 – Plaquer des panneaux, des surfaces		x	
	7 – Effectuer les opérations de montage		x	
	8 – Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition	x		
	9 – Poser les quincailleries et les accessoires		x	
	10 – Effectuer le remplissage de parties claires, d’ossatures... (vitres, miroirs, panneaux décoratifs...)		x	
	11 – Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité	x		
	12 – Conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages et assurer leur livraison			x
3 – Pose, installation de menuiseries et réalisation d’agencements intérieurs et extérieurs : Organisation, mise en œuvre et suivi du chantier		X	X	X
	1 – Vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective			x
	2 – Organiser les zones d’intervention			x
	3 – Déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets.			x
	4 – Approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits			x
	5 – Relever ou tracer les référentiels et implanter l’ouvrage		x	
	6 – Préparer les supports nécessaires à la pose		x	
	7 – Préparer et ajuster les ouvrages		x	
	8 – Répartir et tracer les fixations		x	
	9 – Assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages		x	
	10 – Fixer, solidariser les ouvrages aux supports		x	
	11 – Mettre en œuvre les produits d’étanchéité, d’isolation et de jointoiment		x	
	12 – Installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers		x	
	13 – Installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires		x	
	14 – Effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d’agencement		x	

Fonction	Réalisation (3)	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité
Activités	Tâches			
4 – Suivi de réalisation et contrôle qualité		X	X	X
	1 – Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits			X
	2 – Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements	X		
	3 – Renseigner des documents de suivi		X	
	4 – Vérifier la conformité d'une réalisation finie			X
	5 – Participer aux réunions de chantier	X		
5 – Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes		X	X	X
	1 – Effectuer la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages			X
	2 – Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives	X		
	3 – Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur		X	
	4 – Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation		X	
	5 – Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage		X	
6 – Communication		X	X	X
	1 – Rendre compte de son travail, des informations et des observations		X	
	2 – Communiquer avec les différents partenaires		X	
	3 – Participer à des groupes de travail			X

Tableau de détail des activités

Fonction – réalisation			
Activité 1 – préparation (1)			
Tâches			
T1 – prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales			
T2 – analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations			
Conditions d'exercice			
Situation de travail			
Chantier et atelier			
Données techniques, ressources			
Plans d'architecte			
Dossier de fabrication			
Cahier des charges			
Documents normatifs (DTU, normes de représentation graphique, labels, certifications...)			
Catalogues de produits et de matériaux			
Documents techniques des fabricants			
Techniques de pose			
Consignes de sécurité			
Autonomie T1 :	Sous contrôle	<input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie T2 :	Sous contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes	<input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R1 – les identifications sont correctement effectuées et pertinentes.			
R2 – la somme des informations recueillies et recensées correspond aux besoins et les informations sont directement exploitables.			

Fonction – réalisation			
Activité 1 – préparation (2)			
Tâches			
T3 – relever des côtes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer			
T4 – vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer			
Conditions d'exercice			
Situation de travail			
Chantier et atelier			
Données techniques, ressources			
Plans d'architecte			
Fiche de relevé de chantier			
Relevés de mesures			
Techniques de fabrication			
Techniques de pose			
Consignes de sécurité			
Moyens humains et matériels			
Espace existant			
Gabarits, piges, appareillages de mesure			
Autonomie T3 :	Sous contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>
Autonomie T4 :	Sous contrôle	<input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes	<input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R3 – les relevés sont correctement effectués.			
R4 – les vérifications permettent d'identifier précisément l'environnement de l'ouvrage, d'un espace à agencer.			

Fonction – réalisation			
Activité 1 – préparation (3)			
Tâches			
T5 – identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise			
T6 – rechercher, comparer et choisir des solutions techniques			
Conditions d'exercice			
Situation de travail			
Chantier et atelier			
Données techniques, ressources			
Schémas et relevés de mesures			
Techniques de fabrication			
Techniques de pose			
Consignes de sécurité			
Moyens humains et matériels			
Procédés de fabrication et de pose			
Ressources de l'entreprise			
Autonomie T5 :	Sous contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>
Autonomie T6 :	Sous contrôle	<input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes	<input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R5 – le recensement est correctement effectué et pertinent.			
R6 – les propositions de solutions techniques répondent aux attentes.			
Les choix sont compatibles avec les moyens humains et matériels.			

Fonction – réalisation**Activité 1 – préparation (4)****Tâches**

- T7 – établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessins de détail...)
- T8 – réaliser les tracés d'atelier ou de chantier
- T9 – établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en œuvre

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier et atelier

Données techniques, ressources

- Plans de définition
- Dossier technique (documents spécifiques)
- Relevés de mesures
- Documents à saisir
- Catalogues outillages, matériaux, quincailleries et accessoires
- Techniques de fabrication
- Techniques de pose
- Consignes de sécurité

Moyens humains et matériels

Moyens de fabrication ou de pose

Autonomie T7, T8, T9 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>

Résultats attendus

- R7 – les plans d'exécution sont exploitables.
- R8 – les croquis et épures correspondent aux données techniques.
- R9 – les quantitatifs matières et matériels sont établis avec exactitude.

Fonction – réalisation			
Activité 1 – préparation (5)			
Tâches			
T10 – définir une méthode de travail			
T11 – élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose			
T12 – planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)			
T13 – établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi			
Conditions d'exercice			
Situation de travail			
Chantier et atelier			
Données techniques, ressources			
Plan d'exécution et épure			
Catalogues de produits, matériaux, quincailleries et accessoires			
Documents techniques des fabricants			
Documents de planification, temps imparti et délais			
Fiches techniques machines et outillages			
Techniques de pose et de fabrication			
Consignes de sécurité			
Autonomie T10, T11, T13 :	Sous contrôle	<input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie T12 :	Sous contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes	<input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R10 – la méthode de travail proposée est la plus rationnelle.			
R11 – la méthode d'usage proposée respecte les règles de fabrication et de sécurité.			
R12 – l'enclenchement des phases de travail optimise les temps de fabrication et/ou de pose.			
R13 – les documents établis sont directement utilisables.			

Fonction – réalisation

Activité 2 – fabrication (1)

Tâches

- T1 – préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle
- T2 – réaliser des gabarits, des appareillages et des montages
- T3 – optimiser et préparer les matériaux et les produits

Conditions d'exercice

Situation de travail

Atelier

Données techniques, ressources

- Dessin de fabrication
- Moyens informatiques
- Nomenclature des produits et des matériaux
- Fiche de débit
- Planning de phases, processus de fabrication, contrat de phase
- Fiches outils
- Fiche de données des temps
- Procédure de réglage
- Fiche quincailleries

Moyens humains et matériels

- Moyens humains
- Moyens de production
- Instruments de réglage et de mesure
- Équipement de protection individuel et collectif

Autonomie T1, T2, T3 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité T1 sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>

Résultats attendus

R1 – les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique.

Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.

R2 – les gabarits, les appareillages et les montages permettent d'obtenir des éléments et des sous-ensembles qui sont conformes au plan de définition.

R3 – l'optimisation est correcte. Les matériaux et les produits sont conformes.

Fonction – réalisation**Activité 2 – fabrication (2)****Tâches**

- T4 – usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique
- T5 – mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule
- T6 – plaquer des panneaux, des surfaces
- T7 – effectuer les opérations de montage

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Atelier

Données techniques, ressources

Dessin de fabrication, fiches suiveuses, contrats de phase

Fiches techniques

Procédure de conduite

Programme d'usinage

Moyens humains et matériels

Liste des machines-outils

Matériaux, produits, quincailleries et accessoires

Instruments de réglage, de mesure et de contrôle

Équipement de protection individuel et collectif

Autonomie T4, T5, T6, T7 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>

Résultats attendus

- R4 – le produit usiné est conforme au dessin de définition. Les consignes de sécurité sont respectées.
- R5 – l'élément cintré est conforme au plan ou au gabarit.
- R6 – les éléments plaqués obtenus sont conformes aux critères exigés (état de surface, chant...)
- R7 – la chronologie des opérations de montage est respectée.

Fonction – réalisation			
Activité 2 – fabrication (3)			
Tâche			
T8 – préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition			
Conditions d'exercice			
Situation de travail Atelier			
Données techniques, ressources Cahier des charges spécifique Descriptif et échantillons Documentation technique (produits, conditions de stockage, préparations et précautions d'utilisation) Consignes de sécurité			
Moyens humains et matériels Locaux et matériel manuel et/ou mécanique de préparation des supports Locaux et matériel d'application manuelle et/ou mécanique des produits de finition, de préservation, et de traitement (badigeon, pulvérisation, trempage) Moyens et produits de nettoyage, de lustrage, de protection provisoire Équipement de protection individuel			
Autonomie T8 :	Sous contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes	<input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/>
Résultat attendu			
R8 – l'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer. Les produits de traitement ou de finition, sont appliqués en toute sécurité. La conformité du produit fini respecte le cahier des charges spécifique.			

Fonction – réalisation			
Activité 2 – fabrication (4)			
Tâches			
T9 – poser les quincailleries et les accessoires T10 – effectuer le remplissage de parties claires, d’ossatures (vitres, miroirs, panneaux décoratifs...) T11 – adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité			
Conditions d’exercice			
Situation de travail Atelier			
Données techniques, ressources Fiches techniques sur les produits avec leurs normes en vigueur Plans d’implantation, relevés de chantier et modes opératoires de pose Documents de pose, épure, plan sur règle, gabarit de positionnement Notice de montage et nomenclature Documentation sur les adhésifs, jointements et produits d’étanchéité			
Moyens humains et matériels Moyens de mise en œuvre des vitrages, des panneaux décoratifs et des produits semi-finis Moyens de mesure et de contrôle			
Autonomie T9, T10 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>		Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Autonomie T11 :	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>		Totale <input type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R9 – les ouvrages devront être équipés des organes de quincaillerie et d’accessoires, suivant les exigences des fiches techniques et des plans de référence. R10 – les éléments de remplissage sont correctement mis en œuvre. R11 – les produits semi-finis et/ou sous traités sont adaptés et intégrés conformément aux fiches techniques et aux plans de référence.			

Fonction – réalisation			
Activité 2 – fabrication (5)			
Tâche			
T12 – conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages, et assurer leur livraison			
Conditions d'exercice			
Situation de travail Atelier			
Données techniques, ressources Inventaire et quantitatif des ouvrages à livrer Documents de suivi et de livraison Consignes de sécurité pour le stockage, le chargement, le déchargement et la livraison			
Moyens humains et matériels Moyens humains Moyens d'étiquetage Matériel de conditionnement manuel et/ou mécanique Matériel de manutention			
Autonomie T12 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>
Résultat attendu			
R12 – l'emballage et le conditionnement des ouvrages respectent les consignes. Le stockage est effectué dans les zones appropriées en respectant les consignes. Le chargement, la livraison et le déchargement respectent les consignes et les délais impartis. Les règles de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) sont respectées.			

Fonction – réalisation			
Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d’agencements intérieurs et extérieurs (1)			
Tâches			
T1 – vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective T2 – organiser les zones d’intervention			
Conditions d’exercice			
Situation de travail Chantier			
Données techniques, ressources PPSPS (plan particulier de sécurité et de prévention de la santé) Plan d’implantation, relevé de chantiers, mode opératoire de pose Consignes orales et écrites de pose Consignes de protection individuelle et collective			
Moyens humains et matériels Moyens et produits de protection des ouvrages et des locaux Matériels et outillages portatifs de positionnement, d’ajustage et de fixation Moyens de protection individuelle et collective			
Autonomie T1, T2 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>		Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R1 – les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective sont mis en place conformément à la réglementation. R2 – les zones d’intervention sont fiables et protègent l’environnement immédiat des nuisances dues aux travaux.			

Fonction – réalisation			
Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (2)			
Tâche			
T3 – déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets			
Conditions d'exercice			
Situation de travail Chantier			
Données techniques, ressources Planning des travaux Plans d'ouvrage existant et à poser Documents techniques et normes en vigueur Consignes orales ou écrites			
Moyens humains et matériels Moyens humains Moyens d'étiquetage d'après listing Matériels nécessaires à la désinstallation Matériels de manutention Lieux de tri, de stockage et d'enlèvement des produits déposés Moyens de protection individuelle et collective			
Autonomie T3 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>
Résultat attendu			
R3 – la désinstallation est parfaitement maîtrisée. Les ouvrages à réemployer sont stockés suivant les consignes. Le tri sélectif des déchets est effectué suivant la réglementation en vigueur.			

Fonction – réalisation**Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (3)****Tâches**

T4 – approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits

T5 – relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier

Données techniques, ressources

Consignes orales et écrites de pose

Bons de livraison ou listings

Planning des travaux

Référentiels existants

Plans d'implantation

Dossiers techniques

Moyens humains et matériels

Moyens humains

Matériels et outillages portatifs de relevé, d'implantation et de contrôle (règles, piges, gabarits et laser)

Aire de stockage, produits et ouvrages à installer

Matériels de manutention et de déchargement sans habilitation particulière

Moyens de protection individuelle et collective

Autonomie T4, T5 :

Sous contrôle

Totale

Responsabilité T4 sur :

Personnes

Moyens

Produit

Résultats attendus

R4 – la réception, l'acheminement et l'approvisionnement des ouvrages, des produits et des matériaux sont parfaitement maîtrisés en tenant compte :

– du respect de la qualité et de la quantité des produits et matériaux.

– des règles de prévention sur les risques liés à l'activité physique et/ou pour les manutentions mécanisées.

R5 – les lignes de référence et les repères permettent l'implantation conformément aux plans et aux dossiers remis.

Fonction – réalisation**Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (4)****Tâches**

- T6 – préparer les supports nécessaires à la pose
- T7 – préparer et ajuster les ouvrages
- T8 – répartir et tracer les fixations
- T9 – assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages
- T10 – fixer, solidariser les ouvrages aux supports
- T11 – mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiment

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier

Données techniques, ressources

- Documents techniques, normes en vigueur
- Plans d'implantation, relevés de chantier, mode opératoire de pose

Moyens humains et matériels

- Moyens de mesure et de contrôle
- Matériels et outillages portatifs d'ajustement, de fixation, de finition
- Produits et quincailleries de fixations
- Produits et techniques d'étanchéité, de calfeutrement, de jointoiment
- Moyens et produits de finition et de protection des ouvrages
- Moyens de protection individuelle collective

**Autonomie T6, T7, T8, T9,
T10, T11 :**

Sous contrôle

Totale

Responsabilité sur :

Personnes

Moyens

Produit

Résultats attendus

- R6 – les caractéristiques géométriques, dimensionnelles et physiques des supports permettent la pose des ouvrages.
- R7, R8, R9, R10 – l'ouvrage est correctement ajusté, installé et fixé selon les données (DTU, normes)
- Les fonctions sont assurées, la sécurité et le temps imparti sont respectés.
- R11 – la mise en œuvre des produits répond parfaitement aux DTU et/ou aux fiches techniques.

Fonction – réalisation			
Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d’agencements intérieurs et extérieurs (5)			
Tâches			
T12 – installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers			
T13 – installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires			
T14 – effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d’agencement			
Conditions d’exercice			
Situation de travail			
Chantier			
Données techniques, ressources			
Documents techniques, plans d’implantation et de montage, modes opératoires			
Consignes orales et écrites			
Moyens humains et matériels			
Quincailleries, produits et accessoires de pose			
Matériels et outillages portatifs d’ajustement, de fixation, de finition			
Matériels et produits de protection des ouvrages et des accessoires			
Moyens de protection individuelle et collective			
Autonomie T12, T13, T14 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>		Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R12, R13 – les consignes de mise en œuvre sont respectées, les produits sont correctement placés, les fonctions et l’étanchéité sont assurées.			
R14 – les opérations de finition sont correctes et l’ensemble a été réalisé selon les règles en vigueur.			

Fonction – réalisation

Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (1)

Tâches

- T1 – contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits
- T2 – évaluer l’avancement des travaux et proposer des ajustements

Conditions d’exercice

Situation de travail

Chantier et atelier

Données techniques, ressources (*sous forme papier ou informatisée*)

- Dessin de définition des éléments et parties d’ouvrages
- Plan de fabrication et de montage...
- Nomenclature
- Documentation technique des produits
- Bons de commande et de livraison
- Fiche de contrôle qualité, fiche suiveuse
- Fiche de relevé de temps
- Fiche d’activités journalières
- Planning général du chantier
- Planning de fabrication

Moyens humains et matériels

Moyens de mesure et de contrôle

Autonomie T1 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Autonomie T2 :	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>	
Responsabilité T1 sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>

Résultats attendus

- R1 – le mode opératoire des procédures de contrôle est conforme aux normes.
Les résultats sont justes.
- R2 – l’évaluation des avancements est rigoureuse et fiable.
Les ajustements proposés sont justifiés et argumentés.

Fonction – réalisation			
Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (2)			
Tâches			
T3 – renseigner des documents de suivi T4 – vérifier la conformité d’une réalisation finie			
Conditions d’exercice			
Situation de travail Chantier et atelier			
Données techniques, ressources (<i>sous forme papier ou informatisée</i>) Cahier des charges Dessin de définition des éléments et parties d’ouvrages Plan de fabrication et de montage... Fiche de contrôle qualité, fiche suiveuse... Fiche de relevé de temps Fiche d’activités journalières Planning général du chantier Planning de fabrication			
Moyens humains et matériels Moyens de mesure et de contrôle			
Autonomie T3, T4 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité T4 sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R3 – les documents sont renseignés dans leur totalité. Les informations consignées sont claires et exploitables. R4 – la vérification du produit prend en compte les aspects qualité, les notions de coût et de délais...			

Fonction – réalisation**Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (3)****Tâche**

T5 – participer aux réunions de chantier

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier et atelier

Données techniques, ressources

Procès-verbaux de chantier

Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)

Plan de fabrication et de montage...

Dessin de définition des éléments et de parties d'ouvrages

Dossier qualité

Fiche de relevé de temps

Fiche d'activités journalières

Planning général du chantier

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Autonomie T5 :	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>		Totale <input type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>

Résultat attendu

R5 – la participation est pertinente et adaptée à l'interlocuteur.

Fonction – réalisation**Activité 5 – maintenance des matériels et des ouvrages (1)****Tâches**

T1 – effectuer la maintenance de premier niveau sur les machines fixes, portatives et les outillages

T2 – identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solution corrective

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier et atelier

Données techniques, ressources

Instructions permanentes de sécurité, consignes de maintenance

Documentations techniques des matériels, planning de maintenance

Fiche d'intervention préventive et curative

Moyens humains et matériels

Moyens de maintenance, de contrôle, de vérification

Moyens manuels et mécaniques d'affûtage des outils

Outillages de rechange, plaquettes jetables, lames réversibles...

Consommables, lubrifiants, pièces de rechange de machines...

Autonomie T1 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Autonomie T2 :	Sous contrôle <input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>	
Responsabilité T1 sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>

Résultats attendus

R1 – les actions de maintenance respectent le planning d'intervention et les données du constructeur.

Elles sont correctement effectuées et consignées.

R2 – l'identification du dysfonctionnement est correctement effectuée.

La participation aux recherches de solutions est active et constructive.

Fonction – réalisation			
Activité 5 – maintenance des matériels et des ouvrages (2)			
Tâche			
T3 – vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier			
Conditions d'exercice			
Situation de travail Chantier et atelier			
Données techniques, ressources Fiches de suivi de l'état initial : des lieux, des matériels et accessoires Moyens humains et matériels Moyens de stockage et de rangement (rayonnages, palettes, caisses) Moyens de manutention (transpalette, chariot, desserte ...) Moyens d'aspiration, de balayage, de collecte et triage des déchets Protections individuelles adaptées			
Autonomie T3 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>		Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R3 – la vérification des aires de travail est structurée. Le maintien en état des postes de travail est assuré.			

Fonction – réalisation			
Activité 5 – maintenance des matériels et des ouvrages (3)			
Tâches			
T4 – assurer l’entretien, la maintenance d’un ouvrage ou d’une installation T5 – proposer des améliorations et réparer l’ouvrage			
Conditions d'exercice			
Situation de travail Chantier et atelier			
Données techniques, ressources Documentations techniques Fiche d’intervention préventive Fiche de suivi curatif Catalogue fournisseur (quincailleries, profils, composants...)			
Moyens humains et matériels Moyens de maintenance			
Autonomie T4, T5 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>		Totale <input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité sur :	Personnes <input type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input type="checkbox"/>
Résultats attendus			
R4 – l’entretien et la maintenance d’un ouvrage permettent une utilisation optimale. R5 – les améliorations et/ou les réparations rendent l’ouvrage plus performant.			

Fonction – réalisation**Activité 6 – communication****Tâches**

- T1 – rendre compte de son travail, des informations et des observations
- T2 – communiquer avec les différents partenaires
- T3 – participer à des groupes de travail

Conditions d'exercice**Situation de travail**

Chantier et atelier

Données techniques, ressources

Données de fabrication ou de chantier : relevé de mesures, fiche de débit, nomenclature, plan de fabrication, plan sur règle, épure et mise au plan...

Fiches de suivi de fabrication ou de chantier

Fiches de relevé de temps et de moyens

Fiches d'activités journalières

Moyens humains et matériels

Moyens de communication : écrit (courrier papier, télécopie, courriel), oral (téléphone)

Autonomie T1, T2, T3 :	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>	
Responsabilité T3 sur :	Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens <input type="checkbox"/>	Produit <input checked="" type="checkbox"/>

Résultats attendus

- R1 – le compte-rendu est clair, concis et exploitable.
- R2 – les informations et les observations sont fiables, transmises à temps aux personnes concernées.
- R3 – la participation est positive, utile et constructive.

Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences

Capacités	Compétences
S'informer Analyser	C1 1 – Décoder et analyser les données de définition 2 – Décoder et analyser les données opératoires 3 – Décoder et analyser les données de gestion 4 – Relever et réceptionner une situation de chantier
Traiter Décider Préparer	C2 1 – Choisir et adapter des solutions techniques 2 – Établir les plans et tracés d'exécution d'un ouvrage 3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants 4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose 5 – Établir les documents de suivi de réalisation
Fabriquer	C3 1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail 2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires 3 – Installer et régler les outillages 4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN 5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage 6 – Conduire les opérations de montage et de finition
Mettre en œuvre sur chantier	C4 1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention 2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages 3 – Implanter, distribuer les ouvrages 4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages 5 – Conduire les opérations de pose sur chantier 6 – Installer les équipements techniques, les accessoires 7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage 8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
Maintenir et remettre en état	C5 1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages 2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages
Animer	C6 1 – Animer une équipe 2 – Animer les actions qualité et sécurité 3 – Communiquer avec les différents les partenaires 4 – Rendre compte d'une activité

Compétence terminale :		C1.1 Décoder et analyser les données de définition	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C1.11	Identifier le contexte de l'intervention lié à la fabrication et à la mise en œuvre sur le chantier	Situation de l'intervention Dossier de définition (CCTP, descriptif, plans d'architecte, cahier des charges...)	L'identification du contexte est correctement effectuée.
C1.12	Décoder et interpréter des documents		L'analyse est pertinente.
C1.13	Extraire et classer les informations	Relevés Dossiers et notices techniques	L'ensemble des informations nécessaires est recensé et classé.
C1.14	Identifier les ouvrages, les sous-ensembles, les éléments	Normes (DTU...) Ressources informatiques (CD-ROM, Internet...)	L'identification est correctement réalisée.
C1.15	Identifier les caractéristiques géométriques et dimensionnelles	Codes et langages techniques et/ou informatiques	Le recensement des caractéristiques géométriques et dimensionnelles est exact.
C1.16	Identifier et répertorier les liaisons	Documents fournisseurs Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS)	L'ensemble des liaisons relatif à la fabrication et à la pose est répertorié.
C1.17	Identifier les conditions de fonctionnement (mobilité...)		Les contraintes de fonctionnement sont recensées.

Compétence terminale :		C1.2 Décoder et analyser les données opératoires	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C1.21	Identifier et analyser les étapes de fabrication, de pose, de dépose, de maintenance	Situation de l'intervention Dossier de définition (CCTP, descriptif, plans d'architecte...)	L'analyse des étapes est effectuée sans erreur.
C1.22	Identifier et classer les tâches ou les interventions des secteurs d'activités connexes		Relevés Planning Dossiers et notices techniques
C1.23	Identifier et recenser les moyens de fabrication et de mise en œuvre	Normes (DTU...) Ressources informatiques (CD-ROM, Internet...) Codes et langages techniques et/ou informatiques Documents fournisseurs Dossier de maintenance Notices d'entretien Ressources humaines et matérielles Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS) Consignes de sécurité	Les moyens recensés sont compatibles avec la fabrication et la mise en œuvre.

Compétence terminale :		C1.3 Décoder et analyser les données de gestion	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C1.31	Décoder et analyser les documents de gestion	Données opératoires Plannings (fabrication, chantier)	Les données de gestion sont judicieusement exploitées.
C1.32	Mettre en relation : <ul style="list-style-type: none"> • les données de définition et les moyens de fabrication et de pose • la chronologie des opérations et les approvisionnements 	Convention de représentation Objectifs de production (temps, qualité, quantité...) Quantitatifs Procédures de mise en œuvre Fiches techniques Ressources humaines et matérielles Délais (fournisseurs, sous-traitants, date de fin de travaux...)	La mise en relation des données est pertinente. L'ordonnancement des opérations permet le respect de la date de fin de travaux.

Compétence terminale :		C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C1.41	Identifier l'environnement du chantier (accès, arrivées des énergies, stockage...)	Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges, • plans, • documentation technique des produits mis en œuvre, • photos Matériel de mesurage (matériels conventionnels, laser...) Matériel de contrôle Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS)	Les données sont correctement identifiées.
C1.42	Relever les caractéristiques dimensionnelles, géométriques et physiques des supports et des espaces à agencer		Les relevés sont effectués avec exactitude.
C1.43	Réceptionner les supports		Les éléments consignés permettent de qualifier les supports. Les écarts constatés sont signalés.
C1.44	Relever les positions de l'ouvrage à installer		Les positions sont convenablement repérées.
C1.45	Consigner les contraintes techniques, mécaniques et esthétiques (charges, passage des réseaux...)		Les contraintes sont clairement définies.

Compétence terminale :		C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.11	Inventorier les caractéristiques techniques relatives : <ul style="list-style-type: none"> • aux matériaux, produits, supports et équipements à disposition • aux ouvrages et à leurs spécificités • au type de matériel à utiliser • à la qualité exigée, • à la mise en sécurité du personnel 	Plans d'architecte Cahier des charges Documents normatifs (DTU, normes de représentation graphique, labels de certifications...) Dossier de fabrication Données écrites et/ou orales Catalogues de produits et matériaux	L'inventaire des caractéristiques techniques est correctement effectué.
C2.12	Comparer les performances techniques sur le plan : <ul style="list-style-type: none"> • esthétique • technologique • ergonomique • économique 		Le résultat de l'analyse est rationnelle et exploitable.
C2.13	Choisir, proposer et/ou adapter une ou des solutions techniques relatives aux : <ul style="list-style-type: none"> • matériaux, produits, supports et équipements • aux ouvrages avec leurs valeurs, dimensionnements, leurs liaisons et principes de pose • au type de matériel à utiliser 	Documents et consignes sur les techniques de pose Moyens de protection individuelle et collective Consignes de sécurité	Les choix sont conformes et compatibles avec les données techniques et le cahier des charges.
C2.14	Justifier les choix et/ou les solutions techniques		Les solutions proposées sont pertinentes et réalisables.

Compétence terminale :		C2.2 Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.21	Représenter et réaliser sous forme papier ou informatisée et autres supports : <ul style="list-style-type: none"> • les relevés de situation de chantiers • les tracés d'atelier (épure, plan sur règle, gabarit, montage d'usinage...) • les dessins de fabrication • les tracés des formes complexes (chapeau de gendarme, anse de panier, vraies grandeurs, angle de corroyage...) 	Plan d'ensemble Dessin de définition Nomenclature des produits et des matériaux Fiches outils Documents normatifs (DTU, normes de représentation graphique, labels, certifications...) Moyens informatiques et/ou conventionnels	Les relevés, tracés, dessins de fabrication et formes complexes sont exploitables. Les tracés respectent le cahier des charges et les normes en vigueur.

Compétence terminale :		C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et composants	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.31	Répertorier, quantifier produits, matériaux, matériels et/ou composants	Cahier des charges Plans de définition	L'inventaire des besoins est exhaustif.
C2.32	Optimiser les débits et les quantités	Dossier technique (documents spécifiques)	Les rendements sont optimaux.
C2.33	Établir et renseigner les documents techniques permettant la fabrication, la pose et/ou le suivi (feuille de débit, bon de commande, plan de calepinage)	Fiches techniques Relevés de mesures Documents de saisie Catalogues outillages, matériaux, quincailleries et accessoires	Les documents sont exploitables.

Compétence terminale :		C2.4 Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.41	Répertorier les phases de la fabrication, de la pose et/ou de la dépose	Schémas et relevés de mesures Dessin de fabrication Nomenclature et feuille de débit	L'inventaire des phases est complet.
C2.42	Recenser les moyens humains et matériels	Fiches techniques Moyens humains	Les moyens humains sont adaptés.
C2.43	Établir les antériorités	Matériels, parc machines et équipement de chantier	Les antériorités sont justes et pertinentes.
C2.44	Élaborer le processus de fabrication de pose ou de dépose	Documents techniques et normes en vigueur Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS) Consignes sur le tri, le stockage et l'enlèvement des produits Consignes de sécurité Planning des travaux et approvisionnement Techniques de fabrication, de pose et/ou de dépose Matériels de manutention	L'élaboration et la chronologie des phases sont justes. Le processus est exploitable.

Compétence terminale :		C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.51	Identifier les différents documents de suivi (planning, fiche suiveuse, fiche de stock, fiche qualité, fiche de maintenance...)	Processus de fabrication, de dépose et de pose Documents de planification, temps imparti et délais	L'identification des documents est pertinente.
C2.52	Recenser les données liées : <ul style="list-style-type: none"> à la matière d'œuvre aux moyens humains et matériels aux processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier aux contraintes de temps à la coordination avec les autres corps d'état 	Fiches descriptives de produits, matériaux, quincailleries et accessoires Fiche vierge planning, fiche suiveuse, fiche de stock, fiche qualité, fiche maintenance... Plan qualité (objectifs...) Dossier de maintenance Notices d'entretien	L'ensemble des informations nécessaires est recensé.
C2.53	Renseigner les documents	Moyens informatiques et/ou conventionnels	Les documents sont complets et exploitables.
C2.54	Proposer des ajustements		Les propositions d'ajustement permettent d'optimiser les réalisations.

Compétence terminale :		C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.11	Identifier les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail	Poste de travail Consignes de sécurité Fiche de procédure d'urgence	Les risques sont identifiés et localisés.
C3.12	Mettre en œuvre les mesures de prévention	Instructions permanentes de sécurité (IPS) Équipements de protection individuelle (EPI)	Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés.
C3.13	Choisir et préparer les outillages et/ou accessoires nécessaires au poste de travail (repérage et débit, usinage, contrôle, montage, mise en forme, finition, conditionnement...)	Règles d'ergonomie Données orales Dessins de fabrication Processus de fabrication Contrat de phase	Les outillages et accessoires préparés sont conformes aux données opératoires.
C3.14	Organiser les cheminements de la matière d'œuvre	Planning de fabrication Circuit d'usinage Planning d'approvisionnement	Le cheminement de la matière d'œuvre est optimisé.
C3.15	Disposer rationnellement les supports et les accessoires en amont et en aval des postes de travail	Procédures d'utilisation Fiches techniques Quantitatif des matériaux ou composants	Les règles d'ergonomie sont respectées. Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.
C3.16	Proposer des solutions d'amélioration des postes de travail	Machines mono ou multi-opératrices automatisées ou non Matériels et outillages Accessoires et supports de stockage et/ou transfert Équipements d'entretien et de maintenance	Les solutions proposées sont pertinentes.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.21	Sélectionner et contrôler les matériaux, les quincailleries et les accessoires	Données orales Nomenclature Feuille de débit Fiches de quincaillerie et accessoires	Les regroupements et le contrôle des produits sont conformes aux documents de préparation.
C3.22	Approvisionner les matériaux, quincailleries et accessoires suivant les postes de travail	Fiche de suivi (stocks, approvisionnement...) Processus de fabrication	Les quantités dédiées à chaque poste sont exactes.
C3.23	Orienter et repérer les pièces et/ou sous-ensembles à usiner, à monter, à finir	Matériaux, quincailleries et accessoires	L'orientation des pièces respecte les contraintes de mise en œuvre.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C3.3 Installer et régler les outillages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.31	Choisir les outils	Données orales Définition du produit :	Le choix des outils est conforme à la définition du produit (forme, qualité).
C3.32	Prérégler les outils associés	<ul style="list-style-type: none"> • dessins d'ensemble, de fabrication • gammes • contrats de phase • fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants...) Le ou les pièces Appareils et/ou instruments de réglage Machines outils conventionnelles, à positionnement numérique (PN) et à commande numérique (CN) Procédures d'utilisation Programme établi Instructions permanentes de sécurité (IPS)	Les cotes outils sont respectées.
C3.33	Identifier sur la machine les organes de réglage et de commande		L'identification des organes de réglage et de commande est correcte.
C3.34	Mettre et maintenir en position le ou les montages d'usinage, le ou les appareillages		La mise et le maintien en position tiennent compte des caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux ainsi que des efforts de coupe.
C3.35	Installer les outils et régler les positions relatives au couple outil/pièce		La méthode d'installation et de réglage des outils est correcte. Le réglage respecte le contrat de fabrication (contrat de phase, dessin de fabrication, croquis...).
C3.36	Identifier, sélectionner et/ou modifier les données nécessaires à l'opération (vitesse, cycles...)		Le choix des données est adapté aux outils et aux matériaux.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, machines à positionnement numérique (PN) et à commande numérique (CN)	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.41	Procéder à la <i>mise en route</i> des mouvements nécessaires à l'opération d'usinage	Données orales Définition du produit : <ul style="list-style-type: none"> • dessins d'ensemble, de fabrication • gammes • contrats de phase • fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants...) La ou les pièces Appareils et/ou instruments de réglage Machines outils conventionnelles, à positionnement numérique (PN) et à commande numérique (CN) Procédures d'utilisation Programme établi Instructions permanentes de sécurité (IPS)	La procédure de mise en route est respectée.
C3.42	Usiner les éléments		La conduite de l'usinage est maîtrisée.
C3.43	Contrôler les éléments usinés		Les résultats sont conformes aux spécifications.
C3.44	Effectuer les actions correctives nécessaires		Les actions correctives apportées sont adaptées aux anomalies constatées.
C3.45	Remettre les postes de travail dans leur état initial		Le poste de travail est opérationnel.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.51	Positionner et régler les systèmes de serrage, de pressage, d'assemblage, de cadrage	Données orales Plan d'ensemble et de fabrication Fiches techniques des produits (colles, matériaux...) Fiches de données de sécurité Procédures d'utilisation Moules Outillages manuels Poste de travail équipé : <ul style="list-style-type: none"> • machines et matériels de cadrage, d'encollage, de pressage • matériels électroportatifs • matériel de contrôle • gabarit Instructions permanentes de sécurité (IPS)	Les positions, les réglages respectent les prescriptions et les règles d'ergonomie.
C3.52	Encoller et/ou insérer les pièces et les composants		L'encollage est conforme aux prescriptions.
C3.53	Cadrer, presser et solidariser les pièces et les composants		La méthodologie est respectée.
C3.54	Contrôler les caractéristiques mécaniques dimensionnelles, géométriques et esthétiques		L'ouvrage est conforme aux spécifications de fabrication.
C3.55	Effectuer si nécessaire les actions correctives		Les corrections apportées sont pertinentes.
C3.56	Desserrer et extraire l'ouvrage		L'ouvrage est déposé sans dommage.
C3.57	Remettre le poste de travail dans son état initial		Le poste de travail est opérationnel.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.61	Sélectionner les pièces ou composants à monter, à finir	Données orales Définition du produit : <ul style="list-style-type: none"> • plan d'ensemble et de fabrication • gammes • contrats de phase • procédures d'utilisation • fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants...) Notice de montage Fiches techniques des produits Fiches de données de sécurité Pièces et accessoires, quincailleries Matériaux connexes Matériels de contrôle Moyens et matériels de protection des ouvrages Locaux et matériels d'application Aires de stockage Moyens et produits de nettoyage Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs	Les pièces sélectionnées permettent le montage.
C3.62	Cadrer, monter et solidariser les sous-ensembles		La méthodologie est respectée.
C3.63	Préparer les surfaces à traiter (ponçage, égrainage...)		Les surfaces sont préparées selon le niveau de qualité demandé.
C3.64	Mettre en œuvre les produits et les matériels d'application		L'application des produits est conforme aux spécifications.
C3.65	Contrôler en cours, en fin de montage et de finition : les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles, géométriques, esthétiques		Les organes de liaison et les équipements sont correctement installés. Les contrôles effectués permettent de valider les caractéristiques et le bon fonctionnement de l'ouvrage.
C3.66	Remettre le poste de travail dans son état initial		Le poste de travail est opérationnel.
C3.67	Conditionner et stocker les ouvrages finis		Le conditionnement protège efficacement l'ouvrage. Le stockage est rationnel.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
<i>En début ou en cours de chantier</i>		Matériels de chantier Machines portatives Produits et accessoires de mise en œuvre Plan de prévention et de sécurité pour la santé (PPSPS) Consignes de sécurité Moyens de protection des locaux et des biens : <ul style="list-style-type: none"> • bâches, emballages • panneaux de protection Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs Échelles d'accès, échafaudage et garde-corps Procédures d'installation et d'utilisation Procédures de démontage	
C4.11	Préparer les matériels, machines électroportatives et outillages adaptés au chantier		Les matériels et les machines préparés correspondent aux besoins.
C4.12	Préparer les accessoires de mise en œuvre		L'ensemble est préparé sans erreur.
C4.13	Vérifier les dispositifs de protection collective du chantier et proposer si nécessaire des modifications		L'organisation du poste et de son environnement est conforme aux données et aux règles d'ergonomie. Le PPSPS est respecté.
C4.14	Protéger l'environnement immédiat de pose et de dépose : <ul style="list-style-type: none"> • locaux habités ou non • installations et matériels 		Les locaux et les biens sont correctement protégés.
C4.15	Installer les moyens d'accès et échafaudages de travail adaptés		L'installation des moyens d'accès et des échafaudages est conforme et adaptée à la situation du chantier.
C4.16	S'équiper des protections individuelles adaptées à la situation du chantier		Les équipements de protection individuels sont correctement utilisés.
<i>En fin de chantier</i>			
C4.17	Désinstaller le poste de travail	Les matériels sont désinstallés conformément aux procédures et consignes de sécurité.	
C4.18	Contrôler et ranger les matériels, machines et outillages	Les matériels, machines et outillages sont contrôlés, rangés pour une nouvelle utilisation.	
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.21	Contrôler et réceptionner les ouvrages et les produits : <ul style="list-style-type: none"> • leurs caractéristiques géométriques et dimensionnelles • l'aspect, la finition, l'absence de dégradations 	Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Documents de pose Bon de livraison, listing Matériels de contrôle et de mesurage Référentiels, tracés existants (axe, trait de niveau...)	Les caractéristiques des ouvrages et des produits sont conformes. La procédure de réception est fiable.
C4.22	Vérifier les référentiels et les réservations existants : <ul style="list-style-type: none"> • niveau de sol brut, sol fini... • aplomb des murs • géométrie des baies et trémies... • axes et alignement 		Les référentiels existants et les réservations sont correctement identifiés et vérifiés.
C4.23	Identifier les contraintes de mise en œuvre : obstacles, réseaux, travaux, en cours...		Les différentes contraintes sont identifiées et prises en compte.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.3 Planter, distribuer les ouvrages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.31	Tracer l'implantation des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • axes, alignements, épaisseurs • niveau, aplomb, surfaces de référence • répartition, calepinage... 	Plans (d'architecte, d'implantation) Référentiels Documents de pose Matériels de traçage et répartition Ouvrages, produits Moyens de manutention Bon de livraison, listing, planning Aire de stockage protégée	Les tracés sont effectués avec méthode et sont justes.
C4.32	Distribuer, stocker les ouvrages, les produits et les matériaux sur la zone d'intervention		La distribution est juste. Les quantités sont exactes. Les risques de déformation ou de dégradation sont pris en compte lors du stockage provisoire.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.41	Préparer et/ou assembler les ouvrages et les quincailleries	Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Documents de pose et de montage Matériels de contrôle et de mesurage Matériels de pose Matériels de réglage et de maintien provisoire	Les ouvrages sont correctement préparés et assemblés.
C4.42	Présenter de façon provisoire les ouvrages de menuiserie, d'agencement		Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et/ou aux instructions.
C4.43	Régler les ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • niveau et aplomb • alignements, jeux, épaisseurs • mobilités et fonctionnement 		Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C4.44	Maintenir en position temporaire les différents éléments ou composants		Le maintien en position est conforme aux contraintes et aux spécifications.
C4.45	Positionner les fixations		Le positionnement des fixations est effectué sans erreur.
C4.46	Adapter, ajuster, traîner les ouvrages aux supports		L'ajustage est correct.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.51	Régler définitivement les ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • niveau et aplomb • alignements, jeux, épaisseurs • mobilités et fonctionnement 	Produits de fixation, de scellement, d'étanchéité Modes d'emploi des produits Consignes de mise en œuvre Matériels de contrôle et de mesurage Matériels de pose	Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C4.52	Mettre en œuvre les fixations sur les supports : <ul style="list-style-type: none"> • scellement hydraulique • scellement chimique • fixation mécanique 		Les fixations sont correctement posées.
C4.53	Mettre en œuvre les produits d'étanchéité		Les produits d'étanchéité sont convenablement appliqués.
C4.54	Solidariser les ouvrages aux supports		Les fixations respectent les contraintes imposées.
C4.55	Vérifier les mobilités et le bon fonctionnement des ouvrages		Le bon fonctionnement de l'ouvrage est assuré.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.61	Préparer les équipements et les accessoires	Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Documents de pose et de montage Matériels de pose Matériels de réglage, de contrôle et de mesurage	Les équipements sont correctement préparés.
C4.62	Positionner et régler les équipements et les accessoires		Les cotes de pose sont respectées.
C4.63	Fixer ou installer les garnitures, les équipements, les accessoires, les éléments de décoration		La pose respecte les critères esthétiques, fonctionnels et mécaniques.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.71	Identifier les opérations de finition à mettre en œuvre (raccords : parquet, carrelage, faïence, plâtre, produits de finition...)	Consignes orales Matériels de protection Moyens d'application Matériels et produits de finition et de nettoyage Modes d'emploi des produits Consignes de mise en œuvre	Toutes les opérations sont recensées.
C4.72	Protéger les ouvrages et les zones d'intervention		La protection des ouvrages et de la zone d'intervention est efficace et adaptée.
C4.73	Préparer les supports à retoucher, à finir, à raccorder...		La préparation des supports permet l'application des produits.
C4.74	Réaliser les opérations de finition		Les opérations de finition sont bien exécutées. L'esthétique est respectée.
C4.75	Nettoyer les ouvrages et les zones de l'intervention		Le nettoyage est correctement effectué.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.81	Identifier et préparer les opérations de dépose	Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Moyens d'étiquetage Matériel de manutention Planning des travaux Matériels nécessaires à la désinstallation Lieux de tri, de stockage et d'enlèvement des produits déposés Réglementation en vigueur Consignes de tri Moyens de protection individuelle et collective Moyen de transport agréé	Toutes les opérations sont recensées.
C4.82	Déposer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens l'environnement et les matériaux de réemploi		La désinstallation est parfaitement maîtrisée.
C4.83	Trier et stocker les déchets de chantier selon différents types : <ul style="list-style-type: none"> • produits revalorisés • produits détruits • produits réemployés 		Le tri sélectif des déchets est effectué suivant la réglementation en vigueur Les ouvrages à revaloriser et à réemployer sont stockés suivant les consignes.
C4.84	Évacuer les déchets selon les conditions du chantier		L'évacuation est effectuée avec les moyens adaptés.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C5.11	Effectuer un diagnostic	Contrat de maintenance Documents fournisseur Notices d'entretien Dossier de maintenance Outillage Consignes orales Fournitures de remplacement Lubrifiants Outils de contrôle et de réglage Procédure de mise en sécurité de l'ouvrage Matériels de protection	Le diagnostic est pertinent. La panne est identifiée.
C5.12	Localiser les organes à entretenir et/ou à réparer des ouvrages		Les organes à entretenir sont repérés et correspondent au contrat de maintenance. La localisation des organes se fait en toute sécurité.
C5.13	Protéger les existants		La protection des ouvrages et de la zone d'intervention est efficace et adaptée.
C5.14	Effectuer les opérations de maintenance et/ou de réparation : <ul style="list-style-type: none"> • démontage et montage • remplacement d'organes simples (ferme-porte, poignée, barillet...) • remplacement d'éléments défectueux (bois, verre...) • graissage • réglage des jeux fonctionnels 		Les habillages et les accessoires sont démontés sans détérioration et leurs emplacements sont repérés. Le remplacement des éléments défectueux est adapté. Les points de graissage sont identifiés et la lubrification est correctement effectuée. Après remontage, essais effectués, l'ouvrage retrouve sa fonctionnalité et sa configuration d'origine.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C5.2 Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de premier niveau – NF X 60-010)	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C5.21	Mettre en sécurité la zone d'intervention (machine...)	Procédure de mise en sécurité des équipements Matériels de protection et de condamnation Consignes orales Documents de suivi Contrat de maintenance Procédures de maintenance Notices techniques Dossier machine Parc machines Matériel de maintenance Stock outillage Outillage de maintenance et de contrôle Lubrifiants Matériel et instructions d'affûtage Consommable, plaquettes	La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies...).
C5.22	Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages		La vérification est méthodique. L'état des équipements et des matériels est correctement évalué.
C5.23	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages		Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière. Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C5.24	Localiser et identifier une panne et/ou un dysfonctionnement		L'identification de la panne est exacte.
C5.25	Évaluer et proposer des solutions de remise en état		Les solutions proposées de remise en état sont adaptées au dysfonctionnement
C5.26	Affûter les outillages manuels		L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière.
C5.27	Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs		Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements.
C5.28	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien		L'entretien est correctement assurée et rend les équipements opérationnels.
Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.			

Compétence terminale :		C6.1 Animer une équipe	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.11	Proposer et expliquer un lancement de travail et/ou de pose	Données de fabrication ou de chantier	L'explication et la démarche méthodique sont adaptées à la situation et à l'ampleur de l'activité.
C6.12	Exposer et argumenter des solutions de modifications		Les consignes sont claires et précises.
C6.13	Vérifier la bonne compréhension des consignes		Le résultat est conforme aux attentes.

Compétence terminale :		C6.2 Animer les actions qualité et sécurité	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.21	Préparer une action	Objectifs définis et participants identifiés Les outils de la qualité définis Notices de matériels Fiches sécurité	L'action contribue à l'amélioration de la qualité. Toutes les idées sont étudiées. Les temps de parole sont coordonnés. Les interlocuteurs sont écoutés et valorisés.
C6.22	Animer un groupe de travail pour l'amélioration de la qualité		
C6.23	Informier sur la sécurité pour l'utilisation des machines et des matériels à l'atelier et sur chantier		Les informations sont transmises avec pertinence.
C6.24	Évaluer les résultats		Les actions permettent d'améliorer l'efficacité de l'entreprise.

Compétence terminale :		C6.3 Rendre compte d'une activité	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.31	Exposer et expliciter la mise en service et le fonctionnement d'appareils et de matériels	Notice de matériels Fiche de suivi de fabrication ou de chantier Fiches de relevé de temps moyens Fiches d'activités journalières	Le compte-rendu est clair, précis. Les informations, les observations écrites et orales sont fiables et exploitables.
C6.32	Exposer et expliciter l'ensemble des informations et des décisions relatives à la gestion du suivi de l'ajustement, de la fabrication et de la pose		

Compétence terminale :		C6.4 Communiquer avec les différents partenaires	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.41	Savoir prendre contact avec un client, un fournisseur ou une autorité hiérarchique	Compte-rendu... Moyens de communication : • écrit (courrier papier, télécopie, courriel) • oral (téléphone)	La prise de contact est correcte.
C6.42	Identifier les services destinataires Sélectionner et rédiger l'information Diffuser l'information. S'assurer de la réception de l'information		Les informations sont transmises aux bons destinataires. Les informations sont fiables, pertinentes et exploitables.

Référentiel de certification : savoirs technologiques associés

S1 – l'entreprise et son environnement

- 1.1 – Les intervenants
- 1.2 – Le déroulement d'une opération de construction
- 1.3 – Les systèmes économiques

S2 – la communication technique

- 2.1 – Les systèmes de représentation
- 2.2 – Les documents techniques
- 2.3 – Les outils de communication

S3 – le confort de l'habitat

- 3.1 – L'isolation thermique
- 3.2 – L'isolation phonique et la correction acoustique
- 3.3 – L'étanchéité à l'eau
- 3.4 – L'étanchéité à l'air
- 3.5 – L'ambiance visuelle
- 3.6 – L'aération et la ventilation des logements
- 3.7 – La protection incendie
- 3.8 – L'accessibilité et la sécurité des personnes
- 3.9 – L'ergonomie en agencement et en ameublement

S4 – la mécanique et la résistance des matériaux

- 4.1 – Le système constructif de l'ouvrage
- 4.2 – La statique
- 4.3 – La résistance des matériaux
- 4.4 – Les liaisons et la stabilité de l'ouvrage
- 4.5 – La vérification et le dimensionnement

S5 – les ouvrages

- 5.1 – Les généralités
- 5.2 – L'étude des ouvrages

S6 – les matériaux, les produits et les composants

- 6.1 – Les matériaux
- 6.2 – Les matériaux connexes
- 6.3 – Les produits
- 6.4 – Les composants

S7 – les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier

- 7.1 – Les moyens et les techniques de fabrication
- 7.2 – Les outillages de coupe
- 7.3 – La cinématique de la coupe
- 7.4 – Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage
- 7.5 – Les moyens et les techniques de mise en forme et de placage
- 7.6 – Les moyens et les techniques de finition et de traitement
- 7.7 – Les moyens et les techniques de contrôle
- 7.8 – Les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, stockage et chargement
- 7.9 – Les moyens et les techniques de mise en œuvre sur chantier

S8 – la santé et la sécurité au travail

- 8.1 – Les principes généraux, prévention, connaissances des risques
- 8.2 – La conduite à tenir en cas d'accident
- 8.3 – Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail
- 8.4 – La protection du poste de travail et de l'environnement
- 8.5 – Les risques spécifiques

S9 – l'organisation et la gestion de fabrication et de chantier

- 9.1 – L'organisation du processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier
- 9.2 – La gestion des temps et des délais
- 9.3 – La gestion des coûts
- 9.4 – La gestion de la qualité

9.5 – La gestion de la maintenance

9.6 – La gestion de la sécurité

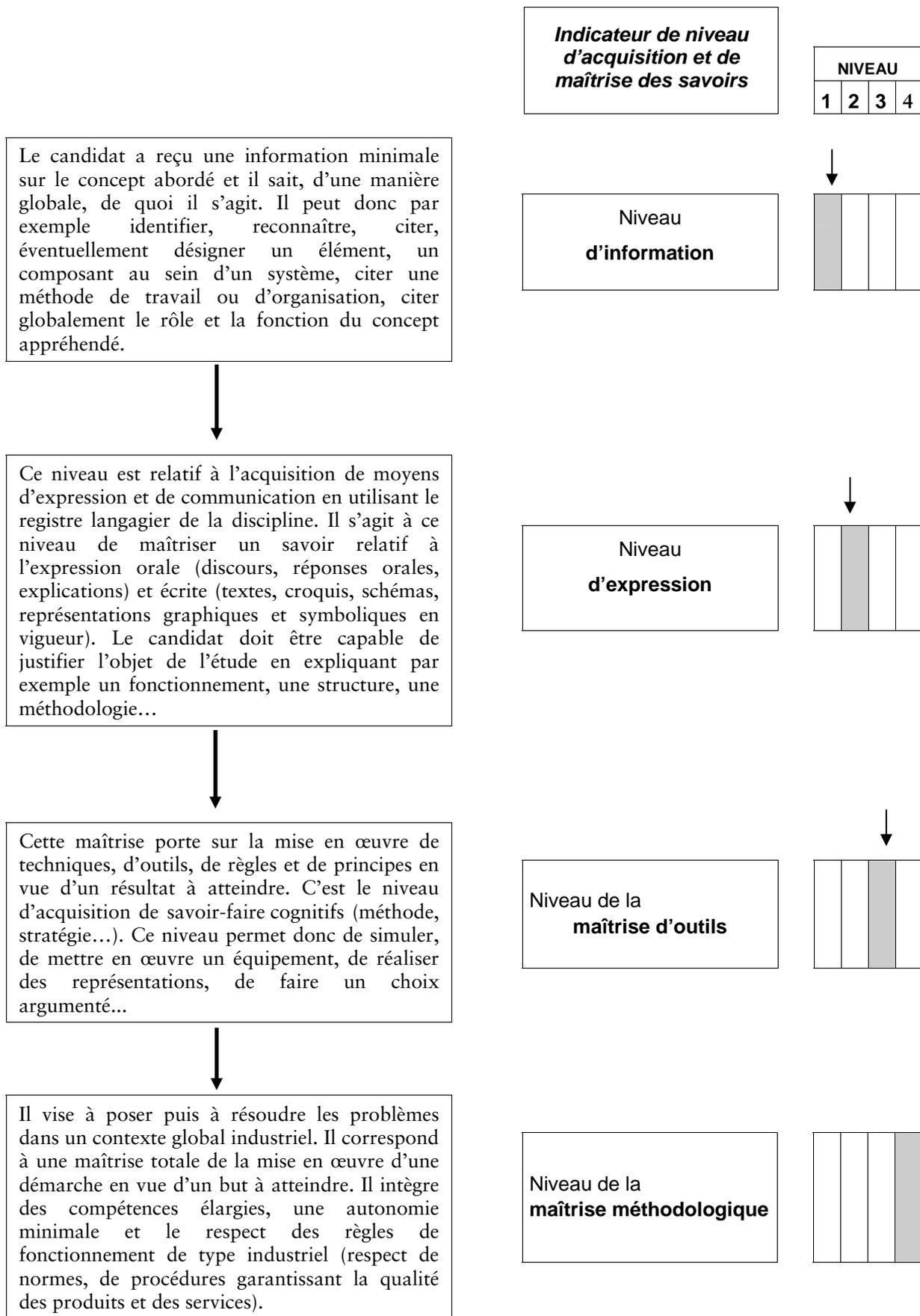
Mise en relation des compétences et des savoirs technologiques associés

Compétences		Savoirs technologiques associés								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 – Décoder et analyser les données de définition	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	2 – Décoder et analyser les données opératoires	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	3 – Décoder et analyser les données de gestion	x	x	x	x	x	x	x		x
	4 – Relever et réceptionner une situation de chantier	x	x	x		x	x	x	x	x
C2	1 – Choisir et adapter des solutions techniques		x	x	x	x	x	x		x
	2 – Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage		x	x	x	x	x	x		x
	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants		x	x	x	x	x	x		x
	4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose		x	x	x	x	x	x	x	x
	5 – Établir les documents de suivi de réalisation		x	x	x	x	x	x	x	x
C3	1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail	x					x	x	x	x
	2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires		x	x		x	x	x	x	x
	3 – Installer et régler les outillages		x				x	x	x	x
	4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN		x				x	x	x	x
	5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage						x	x	x	x
	6 – Conduire les opérations de montage et de finition						x	x	x	x
C4	1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention	x						x	x	x
	2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	3 – Implanter, distribuer les ouvrages	x	x	x		x	x	x	x	x
	4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages	x	x	x		x	x	x	x	x
	5 – Conduire les opérations de pose sur chantier	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	6 – Installer les équipements techniques, les accessoires	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage	x		x		x	x	x	x	x
	8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier	x	x	x		x	x	x	x	x
C5	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages	x	x			x	x	x	x	x
	2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages	x	x					x	x	x

C6

1 – Animer une équipe	x	x							
2 – Animer les actions qualité et sécurité	x	x						x	x
3 – Communiquer avec les différents partenaires	x	x							
4 – Rendre compte d'une activité	x	x							

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



La liste des savoirs figurant au référentiel de certification est complétée par un « Savoir S 0 : enjeux énergétiques et environnementaux » dont le contenu est en relation avec la totalité des savoirs et des compétences figurant au référentiel de certification.

Arrêté du 28 avril 2015 (MENE1510454A)

S	Connaissances	Niveaux			
S 0	Enjeux énergétiques et environnementaux	1	2	3	4
S 0.1	Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement	X	X	X	X
	Engagements internationaux Orientations nationales : - Grenelle de l'environnement - Réglementation thermique	■			
S 0.2	Impact environnemental		X	X	X
	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Émissions de CO2 - Empreinte carbone - Bilan carbone Nuisances sonores Nuisances visuelles Qualité de l'air Qualité de l'eau Déchets et rejets	■			
S 0.3	Fonctionnement thermique du bâti - Répartition des déperditions thermiques		X	X	X
	Inertie thermique Apports gratuits Renouvellement d'air Apports en chauffage Besoins de rafraîchissement Bâtiment basse consommation (BBC) Bâtiment à haute performance énergétique (HPE) Bâtiment à très haute performance énergétique (THPE) Bâtiment passif Bâtiment à énergie positive (BEPOS)	■			

S 0.4	Réglementation thermique - Exigences de performance énergétique				
	Apports liés à l'occupation Besoin bioclimatique conventionnel Exigence de confort d'été Perméabilité à l'air Isolation thermique Apports d'énergie renouvelables Éclairage naturel Mesure de la consommation d'énergie Contrôle des performances énergétiques du bâtiment en service				
S 0	Enjeux énergétiques et environnementaux (suite)	1	2	3	4
S 0.5	Implications sur la production du bâti neuf				
	En conception : <ul style="list-style-type: none"> - Objectif global en consommation d'énergie - Conception globale optimisée - Conception collaborative - Conception bio-climatique - Garantie de performances - Définition de dispositions constructives particulières En réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Interventions coordonnées - Éco-construction - Matériaux bio-sourcés - Étanchéité à l'air - Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières - Gestion du chantier A la livraison : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des modalités de fonctionnement et d'utilisation A l'utilisation : <ul style="list-style-type: none"> - Mesure des consommations 				
S 0.6	Implications sur les bâtiments existants				
	Principaux concepts : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de performance énergétique - Approche globale - Solutions techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment Caractéristiques des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> - Éléments de remplacement - Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières - Mesure des consommations 				

S	Connaissances	Niveaux			
S1	L'entreprise et son environnement	1	2	3	4
S1.1	Les intervenants				
	1.11 – Les différents partenaires de l'acte de construire Maître d'ouvrage Géomètre expert Maître d'œuvre Coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) Bureaux d'études techniques Économistes de la construction Organismes spécialisés : – CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) – CTBA (Centre technique du bois et de l'ameublement) – Organismes de normalisation – Organismes de contrôle – Organismes de qualification – Organismes de prévention Concessionnaires de réseaux Services techniques municipaux Différents corps d'état				
	1.12 – Les entreprises Qualification, classification et certification des entreprises Structures des entreprises Personnel des entreprises Syndicats professionnels Syndicats salariés Conventions collectives				
S1.2	Le déroulement d'une opération de construction				
	1.21 – La procédure administrative Enquête d'utilité publique Programmation d'un projet de construction Haute qualité environnementale Autorisation de construire Publicité des marchés : – adjudication – appel d'offre – marché négocié Dossier contractuel : – acte d'engagement – lettre de soumission – CCAP (cahier des charges administratives particulières) – CCTP (cahier des clauses techniques particulières) – documents graphiques – ordre de service				

S	Connaissances	Niveaux			
S1	L'entreprise et son environnement <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S1.2	Le déroulement d'une opération de construction <i>(suite)</i>				
	1.22 – Les garanties et les responsabilités Responsabilité de l'ouvrage jusqu'à la réception Garantie de parfait achèvement de travaux Garantie décennale Responsabilité en garantie civile Levée des réserves Réception des travaux, livraison par le maître d'ouvrage Service après-vente (SAV)				
S1.3	Les systèmes économiques				
	1.31 – Les systèmes économiques Notion de marchés, concurrence Notion de clients : – clients particuliers – collectivités publiques – sociétés... Sous-traitance et cotraitance : – définition – obligations Notion de fournisseurs				
S2	La communication technique	1	2	3	4
S2.1	Les systèmes de représentation				
	2.11 – Les différents types de représentation Croquis Schéma Esquisse Dossier d'architecte Dessin d'ensemble Dessin de définition Perspective Perspective éclatée				
	2.12 – La représentation des ouvrages Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur Règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages Dispositions constructives relatives aux liaisons démontables, permanentes Représentation des matériaux et des produits utilisés en menuiserie et en agencement Définition des grandeurs : – linéaires – angulaires – géométriques (forme, jeu, position...) – surfaciques et volumiques				

S	Connaissances	Niveaux			
S2	La communication technique <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S2.1	Les systèmes de représentation <i>(suite)</i>				
	2.13 – Les outils de représentation Outils informatisés : – utilisation de logiciels professionnels de tracé, d’optimisation, de DAO... (modifications et adaptation du produit) – consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles Outils manuels : – tracé manuel d’épures et mises au plan – tracé à main levée, croquis...				
S2.2	Les documents techniques				
	2.21 – Le dossier d’étude Documents de recherche : – croquis – schémas – tracés d’atelier : épure, plan sur règle, mise au plan Documents d’exploitation : – perspectives éclatées – devis descriptif – cahiers des charges – dessins d’ensemble – nomenclature – plan de définition				
	2.22 – Le dossier des méthodes Plans : – dessins de fabrication Étude de fabrication : – feuille de débit – feuille sortie matière – analyse de fabrication – analyse de phase – gammes <ul style="list-style-type: none"> • d’usinage • de montage • de finition – processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier – mode opératoire de fabrication et de mise en œuvre sur chantier – planning de phase – contrat de phase – dessins de définition de montages d’usinage – fiches suiveuses				

S	Connaissances	Niveaux			
S2	La communication technique (<i>suite</i>)	1	2	3	4
S2.2	Les documents techniques (<i>suite</i>)				
	2.23 – La cotation de fabrication Surface référentielle de cotation Intervalle de tolérance Cotes directes ou calculées Cotes machines Cotes outils Cotes réglage Cotes appareillages				
	2.24 – Les documents normés DTU Normes Classification Labels...				
S2.3	Les outils de communication				
	2.31 – Les langages de description structurée Représentation fonctionnelle d'un système Algorithme et algorithme Organigrammes Histogrammes, graphiques, abaques Graphes PERT, GANTT				
	2.32 – Les langages de programmation Programmation paramétrée Programmation conversationnelle				
	2.33 – La communication orale Moyens verbaux et non verbaux (gestuels)				
S3	Le confort de l'habitat	1	2	3	4
S3.1	L'isolation thermique				
	3.11 – Les grandeurs et les lois liées aux échanges thermiques Mode de propagation de la chaleur Notion de conductivité thermique Notion de résistance thermique Notion de déperdition de chaleur Notion de ponts thermiques				
	3.12 – Les échanges de chaleur (chauffage ou climatisation) Détermination de la résistance thermique d'une paroi Transfert de chaleur à l'intérieur d'une paroi Choix et/ou justification de la nature et de position de l'isolant				
	3.13 – La réglementation thermique dans le bâtiment Normes applicables et méthodes de calcul				

S	Connaissances	Niveaux			
S3	Le confort de l'habitat <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S3.1	L'isolation thermique <i>(suite)</i>				
	3.14 – Les dispositions constructives d'isolation Solutions techniques Choix de matériaux et produits Mise en œuvre des matériaux et produits				
S3.2	L'isolation phonique et la correction acoustique				
	3.21 – Les grandeurs et les principes liés aux échanges phoniques Mode de propagation des bruits Notion de résistance phonique Phénomènes liés aux bruits aériens, d'impact, d'équipements Choix et/ou justification de la nature et de la position de l'isolant				
	3.22 – Les grandeurs et les principes liés à la propagation des sons Notion de fréquences Phénomènes relatifs à la propagation des sons Principes de correction acoustique				
	3.23 – La réglementation phonique dans le bâtiment Normes applicables et méthodes de calcul				
	3.24 – Les dispositions constructives d'isolation et de correction Solutions techniques Choix de matériaux et produits Mise en œuvre des matériaux et produits				

S3.3	L'étanchéité à l'eau			
	3.31 – Les remontées capillaires Phénomène physique Solutions techniques de remédiation : – produits barrière d'étanchéité – mise en œuvre Réglementation en vigueur			
	3.32 – Les infiltrations Désordre d'infiltration Solutions techniques de remédiation : – produits barrière d'étanchéité – mise en œuvre Réglementation en vigueur			
	3.33 – La condensation Phénomènes physiques : – humidité relative de l'air – point de rosée Solutions techniques de remédiation : – produits et matériaux d'étanchéité – mise en œuvre Réglementation en vigueur			

S	Connaissances	Niveaux			
S3	Le confort de l'habitat <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S3.4	L'étanchéité à l'air				
	3.41 – L'étanchéité à l'air Phénomènes physiques Solutions techniques de remédiation : – produits et barrière d'étanchéité – mise en œuvre Réglementation en vigueur				
S3.5	L'ambiance visuelle				
	3.51 – Les généralités sur l'éclairage Lumière : propriétés, couleurs Réglementation en matière d'éclairage : – valeurs des éclairages recommandés dans les différents locaux, unités... Comportement des matériaux : transparent, translucide, opaque... Notion d'éclairage : – éclairage naturel – ensoleillement – éclairage artificiel Types de sources lumineuses et leur emplacement				
S3.6	L'aération et la ventilation des logements				
	3.61 – L'aération et la ventilation des locaux d'habitation Ventilation naturelle Ventilation mécanique contrôlée Réglementation en vigueur				
	3.62 – La ventilation des parois, verticales, horizontales et obliques Solutions techniques : – parois chaudes, parois froides – mise en œuvre Choix et positionnement des matériaux pour la circulation de l'air Réglementation en vigueur				
S3.7	La protection incendie				
	3.71 – Le comportement au feu des matériaux et produits Principes Réaction au feu Résistance au feu Mise en œuvre Choix et positionnement des matériaux Classement des matériaux Réglementation en vigueur				

S	Connaissances	Niveaux			
----------	----------------------	----------------	--	--	--

S3	Le confort de l'habitat (suite)	1	2	3	4
S3.8	L'accessibilité et la sécurité des personnes				
	3.81 – Les accès, les dégagements et la sécurité Identification des locaux en fonction de leur usage Détermination des accès en fonction des locaux : – pompiers – rampes d'accès... – flux de personnes Réglementation en vigueur Réglementation électrique pour les pièces d'eau				
S3.9	L'ergonomie en agencement et en ameublement				
	3.91 – L'ergonomie Confort mobilier Volumes de rangement Composants modulaires Configuration et choix des agencements Réglementation en vigueur				

S4	La mécanique et la résistance des matériaux	1	2	3	4
S4.1	Le système constructif de l'ouvrage				
	4.11 – Les spécifications du système Éléments constitutifs Spécifications dimensionnelles Spécifications géométriques				
	4.12 – Les charges Charges ponctuelles Charges uniformément réparties Charges permanentes Charges d'exploitation				
	4.13 – La déformation des ouvrages Mise en évidence virtuelle (simulation informatique) Mise en évidence expérimentale (maquette)				
	4.14 – La modélisation du système Isolement d'un sous-système Bilan des actions extérieures Fonctionnement mécanique du système Modélisation				

S	Connaissances	Niveaux			
S3	Le confort de l'habitat <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S4.2	La statique				
	4.21 – Les forces Représentation vectorielle d'une force Composantes d'une force Résultante d'un système de forces Systèmes à forces parallèles Équilibre statique. Principe fondamental de la statique : – équilibre d'un point – moment d'une force – notion de couple				
	4.22 – Les systèmes soumis à l'action de deux forces Forces opposées Principe des actions mutuelles				
	4.23 – Les systèmes soumis à l'action de trois forces Forces concourantes Notion d'échelle (intensité, dimension)				
	4.24 – Les efforts dans les éléments d'un système triangulé Résolution graphique Résolution analytique Résolution informatique				
S4.3	La résistance des matériaux				
	4.31 – Les sollicitations internes Effort normal (diagramme des efforts normaux) Effort tranchant (diagramme des efforts tranchants) Moment de flexion (diagramme du moment fléchissant)				
	4.32 – Les caractéristiques des éléments (poutres, poteaux...) Portée, section Moment quadratique Module de flexion Centre de gravité Élancement Rayon de giration Longueur de flambement				
	4.33 – Les caractéristiques des matériaux <i>(voir S6 – Les matériaux)</i>				
	4.34 – Les contraintes Notion de contrainte Contrainte caractéristique d'un matériau Contrainte de traction ou de compression Contrainte de flexion Contrainte de cisaillement Contrainte de compression avec flambement				

S	Connaissances	Niveaux			
S4	La mécanique et la résistance des matériaux <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S4.3	La résistance des matériaux <i>(suite)</i>				
	4.35 – Les déformations d’éléments Déformation en flexion Module d’Young Flèche limite				
S4.4	Les liaisons et la stabilité des ouvrages				
	4.41 – Les liaisons externes Ancrages des ouvrages (fixation...) Interfaces ouvrages/supports : métal, béton, plâtre... Contraintes locales d’arrachement et de cisaillement Dimensionnement des fixations : utilisation de tableaux et d’abaques				
	4.42 – Les liaisons internes Assemblage bois/bois : – contraintes locales de compression et de cisaillement – détermination des surfaces minimales Assemblage bois/métal (pointes, boulons, tiges, boîtiers...) : – contraintes locales de compression et de cisaillement – détermination du nombre et de la disposition des organes Utilisation de tableaux et d’abaques				
	4.43 – La stabilité des ouvrages Contreventement (voile travaillant, les barres de triangulation) Contraintes de déformation Solutions techniques de stabilisation				
S4.5	La vérification et le dimensionnement				
	4.51 – L’utilisation d’outils de dimensionnement Logiciel simple de dimensionnement d’éléments isolés : – saisie des données nécessaires – validation des résultats (sections, écartements, portées) Utilisation de tableaux et d’abaques				

Remarque : *L’enseignement de la statique ne doit pas avoir un caractère théorique. Il sera dispensé à partir de supports choisis dans la spécialité et fera appel à des mécanismes variés et récents. La démarche expérimentale sera privilégiée.*

S	Connaissances	Niveaux			
S5	Les ouvrages (<i>voir</i> tableau RAP)	1	2	3	4
S5.1	Les généralités				
	<p>5.11 – Les connaissances générales du bâtiment</p> <p>Facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat) Systèmes de construction (bois, acier, béton...) Typologie des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> – types de bâtiment <ul style="list-style-type: none"> • habitat individuel, collectif • lieux de travail et loisirs • établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux... – fonctions d'usage – fonctions technologiques – terminologie, description : <ul style="list-style-type: none"> • structure • enveloppe (remplissage des structures...) • équipements techniques • différents corps d'état <p>Différents types d'ouvrages de menuiserie et éléments fonctionnels de l'agencement (<i>voir</i> tableau RAP)</p>				
S5.2	L'étude des ouvrages				
	<p>5.21 – Les familles d'ouvrages</p> <p>Identification des principaux ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> – menuiseries extérieures, ouvertures : <ul style="list-style-type: none"> • châssis • portes d'entrée • portes-fenêtres • fenêtres • façades menuisées décoratives – menuiseries extérieures, fermetures : <ul style="list-style-type: none"> • volets ou persiennes • volets roulants • portes de garages • portails et portillons – menuiseries intérieures : <ul style="list-style-type: none"> • portes palières • portes intérieures, portes coulissantes • cloisons (distribution) • escaliers • parquets massifs 				

S	Connaissances	Niveaux			
S5	Les ouvrages (<i>suite</i>) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S5.2	L'étude des ouvrages (<i>suite</i>)				
	<p>5.21 – Les familles d'ouvrages (<i>suite</i>) Identification des principaux ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> – agencement <ul style="list-style-type: none"> • plafonds bois décoratifs • faux plafond sur rail • revêtement de sol, parquets flottants • habillages muraux et divers • rayonnages, linéaires • rangements fonctionnels (cuisine, salle de bain, dressing) • comptoirs, présentoirs • mobilier meublant • mobilier de collectivité 				
	<p>5.22 – L'analyse d'un ouvrage Système de conception et de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fonction globale, principale et technique – terminologie, désignation – conditions de fonctionnement – normes ergonomiques, esthétiques par rapport à l'environnement – solutions constructives <p>Liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> – familles de liaisons – étude et choix des liaisons – caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> • résistance et contrainte • esthétique • démontabilité – cohérence des liaisons – contraintes et conditions de mise en œuvre : faisabilité <p>Influence des charges et des pressions sur l'ouvrage (poids propre de l'ouvrage, situations...) Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage Compatibilité des matériaux</p>				
	<p>5.23 – Les organes de mobilité et d'immobilisation Organes de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – rotation – translation <p>Organes d'immobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – systèmes classiques et anti-effraction <p>Choix des organes</p>				

S	Connaissances	Niveaux			
S5	Les ouvrages (<i>suite</i>) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S5.2	L'étude des ouvrages (<i>suite</i>)				
	5.24 – Les technologies auxiliaires Asservissements électriques ou pneumatiques Maintiens mécaniques, hydrauliques et pneumatiques Systèmes d'alarme, de sécurité Systèmes programmables Réseaux d'énergie (châssis de ventilation, châssis de désenfumage, fermeture électrique...) : – fluides – électriques				
S6	Les matériaux, produits et composants (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S6.1	Les matériaux				
	6.11 – Les matériaux bois, matériaux et produits en plaques Nomination des matériaux d'usage courant de la profession Caractéristiques : – masse volumique – aspect, couleur, texture, anomalies – équilibre hygroscopique, rétractabilité... – influence du séchage Procédés et moyens de séchage du bois Contrôles de l'hygrométrie Processus d'obtention des matériaux en plaques Propriétés physiques, mécaniques Exploitation de fiches techniques et d'abaques liés aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits Classification des matériaux Caractéristiques commerciales et/ou normalisées Domaine d'utilisation et mise en œuvre Performances écologiques				
S6.2	Les matériaux connexes				
	6.21 – Les matériaux isolants, métalliques et connexes Processus d'obtention des matériaux Traitement de surface Exploitation de fiches techniques et d'abaques liés aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits Classification des matériaux Caractéristiques commerciales et/ou normalisées Domaine d'utilisation et mise en œuvre Performances écologiques				

S	Connaissances	Niveaux			
----------	----------------------	----------------	--	--	--

S6	Les matériaux, produits et composants (suite) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S6.3	Les produits				
	<p>6.31 – Les produits de jointement et calfeutrement, produits de fixation et d'assemblage, produits de traitement, de préservation et de finition</p> <p>Classification des différents produits, leur nature</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – masse volumique – variations... – fluidité, viscosité... des produits de finition <p>Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques mécaniques et chimiques des produits</p> <p>Classification des produits</p> <p>Caractéristiques commerciales et/ou normalisées</p> <p>Domaines d'utilisation et mise en œuvre, application</p> <p>Réglementation en vigueur</p>				
S6.4	Les composants				
	<p>6.41 – Les composants : produits manufacturés, quincaillerie, accessoires...</p> <p>Classification des différents composants, leur nature</p> <p>Domaines d'utilisation et mise en œuvre, précaution d'emploi</p> <p>Description de leur fonctionnement</p> <p>Exploitation de fiches techniques et catalogues</p>				

S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier	1	2	3	4
S7.1	Les moyens et les techniques de fabrication				
	<p>7.11 – Les procédés</p> <p>Technologie de la coupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> – par enlèvement de matière – par abrasion <p>Procédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sciage, corroyage, tenonnage, mortaisage, profilage, perçage, défonçage... 				

S	Connaissances	Niveaux			
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S7.1	Les moyens et les techniques de fabrication <i>(suite)</i>				
	<p>7.12 – Les moyens et les systèmes d’usinage Machines conventionnelles, numérisées</p> <ul style="list-style-type: none"> – caractéristiques géométriques et dimensionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • capacité, encombrement • amplitude (déplacements courses...) • mise et maintien en position des pièces – caractéristiques cinématiques : <ul style="list-style-type: none"> • nombre d’axes numérisés • gamme et variations de vitesse... – limites d’utilisation : <ul style="list-style-type: none"> • qualité, puissance, maniabilité, précision, capacité d’évacuation des déchets, coût de fonctionnement... – caractéristiques de communication : <ul style="list-style-type: none"> • type de relation machine/opérateur : paramétré, conversationnel <p>Machines portatives</p> <ul style="list-style-type: none"> – classification – limites d’utilisation : <ul style="list-style-type: none"> • qualité, puissance, maniabilité, précision 				
	<p>7.13 – Les langages de programmation Codage et décodage de programme d’application Syntaxe et contraintes d’écriture en relation avec des logiciels dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> – langages de programmation paramétrée – langages de programmation conversationnelle <p><i>Il s’agit de modifier les paramètres d’un programme pré-établi.</i></p>				
S7.2	Les outillages de coupe				
	<p>7.21 – Les outillages de coupe Typologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> – terminologie et classification des outillages – domaine d’utilisation et moyens associés <p>Caractéristiques de la partie active :</p> <ul style="list-style-type: none"> – éléments de la partie active : dimension, forme, nature de l’arête tranchante, angles caractéristiques... – propriétés physiques et mécaniques : matériau, nuance, dureté – codification des plaquettes – limites d’utilisation – qualité d’état de surface obtenue <p>Choix des outillages :</p> <ul style="list-style-type: none"> – critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, géométrie et qualité de la forme à générer – critères techniques : paramètres liés aux moyens de production – critères économiques : productivité, prix, amortissement 				

S	Connaissances	Niveaux			
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.3	La cinématique de la coupe				
	<p>7.31 – La cinématique de la coupe</p> <p>Caractéristiques cinématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – vitesse d’avance – vitesse de coupe – fréquence de rotation <p>Facteurs influençant la coupe et la durée de vie de l’outil</p> <p>Influence des caractéristiques sur la qualité de l’usinage</p> <ul style="list-style-type: none"> – relation entre les critères d’état de surface et les caractéristiques cinématiques <p>Choix des caractéristiques cinématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, qualité – critères techniques : nature de l’opération, puissance... – critères économiques : temps de coupe, durée de vie de l’outil, fréquence de changement 				
S7.4	Les moyens et les techniques d’assemblage et de montage				
	<p>7.41 – Les moyens et les techniques d’assemblage et de montage</p> <p>Types et caractéristiques des composants d’assemblage et de montage</p> <p>Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-ensembles (pressage, serrage, solidarisation...)</p> <p>Techniques de mise en œuvre des produits en plaque (panneaux, placages, stratifiés...)</p> <p>Mise en œuvre et réglage des :</p> <ul style="list-style-type: none"> – éléments de solidarisation (vissage, agrafage, clouage, collage...) – organes de mobilité (rotation, translation...) – organes de condamnation et de sécurité – éléments de décoration – vitrages et miroiteries... <p>Caractéristiques opératoires relatives aux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> – technique – géométrique – dimensionnel – économique <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> – graphiques <ul style="list-style-type: none"> • épure • dessins de fabrication • gammes de montage – matériels <ul style="list-style-type: none"> • gabarits • tables de montage, ferrage • presses (plane, volumique) • système d’encollage 				

S	Connaissances	Niveaux			
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.5	Les moyens et les techniques de mise en forme et de placage				
	<p>7.51 – Les moyens et les techniques de mise en forme des ouvrages et de placage</p> <p>Techniques de mise en forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – cintrage – moulage – exécution de surfaces galbées <p>Techniques de mise en œuvre des placages liés aux ouvrages d'agencement</p> <p>Types et caractéristiques des composants de formes et de placages</p> <p>Principe de liaison relatif à la mise en forme (massif/massif, massif/panneau, panneau/placage, massif/placage)</p> <p>Principe de liaison relatif au placage (panneau/placage, massif/placage)</p> <p>Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-ensembles (pressage, serrage, solidarisation...)</p> <p>Caractéristiques opératoires relatives aux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> – technique – géométrique – dimensionnel – économique <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> – graphiques <ul style="list-style-type: none"> • épure • dessins de fabrication • gammes de montage – matériels <ul style="list-style-type: none"> • montage d'usinage • gabarits • moules, formes • tables de montage • presses (plane, sous-vide) 				
S7.6	Les moyens et les techniques de finition et de traitement				
	<p>7.61 – Les moyens et les techniques de finition et de traitement</p> <p>Caractéristiques des supports, des produits de finition et de traitement</p> <p>Choix des produits en fonction des supports</p> <p>Techniques de préparation des supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> – ponçage, rebouchage, fixation... <p>Techniques d'égrainage et de lustrage des surfaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> – distinction des caractéristiques des matériels et des abrasifs <p>Techniques d'application des produits (vernissage, vitrification, traitement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – brosse, pistolet, cabine de finition... 				

S	Connaissances	Niveaux			
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.6	Les moyens et les techniques de finition et de traitement (suite)				
	7.62 – La finition périphérique à l’ouvrage d’agencement sur chantier Caractéristiques des supports et des produits de finition Choix des produits en fonction des supports Techniques de préparation des supports : – ragréage, rebouchage, ponçage... Techniques d’application des produits : – revêtements sols et murs, intérieurs et extérieurs...				
S7.7	Les moyens et les techniques de contrôle				
	7.71 – Les méthodes de mesurage et de contrôle Procédés – contrôle géométrique : • planéité, forme, équerrage, angle... – contrôle dimensionnel : • longueur, largeur, épaisseur... • positionnement... – contrôle qualitatif : • aspect de surface (rugosité, couleur...) • hygrométrie • classement des bois – contrôle quantitatif : • nombre de pièces Moyens – contrôle géométrique : • instruments de contrôle géométrique (équerre, laser, rapporteur d’angle...) – contrôle dimensionnel : • instruments de contrôle de longueur (mètre, pige, laser, pied à coulisse...) – contrôle qualitatif : • visuel, échantillons • hygromètre • normes de classement des bois et outils adaptés – contrôle quantitatif – fiche de suivi, document de fabrication				

S	Connaissances	Niveaux			
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S7.8	Les moyens et les techniques de manutention, conditionnement, stockage et chargement				
	7.81 – Les moyens et les techniques de manutention, conditionnement, stockage et chargement Moyens de conditionnement, de stockage et de manutention (moyens manuels et mécaniques) : – caractéristiques des produits et ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) – les principes de conditionnement et de stockage – les documents de gestion de chantier (bordereau de livraison, calendrier d'intervention) – code de levage et trajectoire				
S7.9	Les moyens et les techniques de mise en œuvre sur chantier				
	7.91 – Les techniques d'implantation Références (origine, niveau, symétrie...) Établissement d'une référence : – méthodes et moyens (niveau, laser...) Repères normatifs (IGN, réseaux, DTU)				
	7.92 – Les techniques de mise en œuvre et de maintien en position Techniques de mise en œuvre : – préparation, adaptation, ajustage des ouvrages Techniques liées à l'installation d'équipements techniques, d'accessoires, d'éléments décoratifs Techniques et méthodes de fixation Moyens de fixations (composants, produits) Moyens de mise en œuvre (outillages...) Relation entre les supports et les moyens de fixation (compatibilité, résistance...) Choix des liaisons et fixations en fonction des supports, ouvrages de menuiserie et d'agencement				
S8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S8.1	Les principes généraux, prévention, connaissance des risques				
	8.11 – Les principes généraux Missions générales des acteurs de la prévention : – acteurs externes : INRS, OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail, coordonnateur de sécurité – acteurs internes (dans l'entreprise) : chef d'entreprise, ses représentants, CHSCT Plan particulier de la sécurité et dispositions liées au poste de travail (PPSPS) Réglementation : – lois et réglementation en vigueur				

S	Connaissances	Niveaux			
S8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S8.1	Les principes généraux, prévention, connaissance des risques (<i>suite</i>)				
	<p>8.12 – La prévention et la connaissance des risques</p> <p>Identification des principaux risques liés à son poste de travail et aux activités, co-activités du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> – risques d’accident – risque d’atteinte à la santé : les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies, cancer...) <p>Pour chaque nuisance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – repérage des équipements de protection collectifs et individuels adaptés – prise en compte des consignes et des autorisations en vigueur. <p>Réglementation hygiène et installations mises à disposition à l’atelier ou sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches...)</p> <p>Travail en hauteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identification des équipements de protection adaptés aux tâches réalisées en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles...) <p>Risques électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – repérage des risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées...) et situations de voisinage avec la tension <p>Risques chimiques et poussières :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identification des produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes) – consignes d’utilisation – équipements de protection adaptés <p>Élingues et levage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – choix des élingues et appareils adaptés au levage – identification des ancrages pour l’équilibre de la charge – gestes de guidage conventionnels <p>Machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression :</p> <ul style="list-style-type: none"> – choix de la machine adaptée aux tâches – maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables) – vérification périodique obligatoire 				
S8.2	La conduite à tenir en cas d’accident				
	<p>8.21 – La conduite à tenir en cas d’accident</p> <p>Programme de formation sauveteur secouriste du travail (SST)</p>				
S8.3	Les manutentions manuelles et mécaniques, l’organisation du poste de travail				
	<p>8.31 – Les manutentions manuelles et mécaniques, l’organisation du poste de travail</p> <p>Programme de formation prévention des risques liés l’activité physique (PRAP)</p> <p>Organisation et optimisation du poste de travail, ergonomie</p>				

S	Connaissances	Niveaux			
S8	La santé et la sécurité au travail <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S8.4	La protection du poste de travail et de l'environnement				
	8.41 – La protection, la signalisation Éléments de protection de son poste de travail Signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation, extincteurs...)				
	8.42 – L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation Classification des déchets à détruire, revaloriser... Circuits d'élimination des déchets sur le chantier Élimination des fluides				
	8.43 – Les nuisances sonores Horaires de tolérance en fonction du voisinage				
S8.5	Les risques spécifiques				
	8.51 – Le risque lié aux poussières de bois Réglementation en vigueur – décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 fixant entre autres une valeur limite contraignante pour les poussières de bois Dispositions réglementaires Procédures et consignes de travail Équipements de protection individuels (EPI) et collectifs				
	8.52 – Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (FDSP) Proposition de modes opératoires d'utilisation Équipements de protection individuels (EPI) et collectifs				
	8.53 – Le risque lié à l'utilisation des machines-outils conventionnelles fixes et MOCN Types de risques liés à l'utilisation des machines dangereuses (relation cause/effet) Procédures et consignes de sécurité : – décodage des instructions permanentes de sécurité (IPS) – vérification de la présence des dispositifs de sécurité – équipements de protection individuelle (masques, lunettes, gants...) – choix des machines adaptées aux tâches à effectuer – identification du type de risques encourus sur les postes de travail				
	8.54 – Le risque lié à la dépose des ouvrages existants Reconnaissance et identification des ouvrages existants Identification des réseaux (énergies...) Utilisation d'appareils de détection Procédure d'intervention				

S	Connaissances	Niveaux			
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier	1	2	3	4
S9.1	L'organisation du processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier				
	9.11 – L'organisation du processus Définition des tâches associées aux étapes : – nature de la tâche – choix des procédés Choix des moyens				
	9.12 – La chronologie des étapes Notions de contraintes d'antériorités – techniques – organisationnelles				
	9.13 – La description des processus Définition et présentation des processus Modes opératoires : – fabrication – mise en œuvre sur chantier Circuit d'usinage (implantation matériels) Contrat de phase...				
S9.2	La gestion des temps et des délais				
	9.21 – L'exploitation des temps de fabrication et de chantier Définition des moyens associés aux étapes : – humains – matériels				
	9.22 – Le planning général de chantier Identification du planning général de chantier : – structure – présentation Identification des jalonnements et des délais Détermination d'une plage d'intervention				
	9.23 – L'ordonnancement prévisionnel Outils de planification Structure et présentation des diagrammes d'ordonnancement et de suivi : – tableau d'antériorités – PERT – Gantt... Méthodologie Relations entre les différents documents				
	9.24 – Le lancement, suivi et ajustement Notion de charges aux différents postes de travail Consignation de l'avancement Compte-rendu des temps passés par activité Évaluation des écarts par rapport aux prévisions Ajustement du planning				

S	Connaissances	Niveaux			
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S9.3	La gestion des coûts				
	9.31 – Les coûts de fabrication et de chantier Notion de déboursés secs : – coûts matériaux et composants – coûts de production – salaires et charges Notion de coûts pour : – une tâche – un élément – un ouvrage Notion de ratio				
S9.4	La gestion de la qualité				
	9.41 – La démarche qualité Concept de qualité : – définition – critères d'appréciation <ul style="list-style-type: none"> • qualitatif • quantitatif Normes Causes de la non-qualité : – relation de cause à effet – coûts de non-conformité – internes : rebuts, retouches... – externes : garantie, retours... Organisation de la démarche qualité : – outils d'analyse de la qualité utilisés dans le secteur du bâtiment – outils du suivi de la qualité et d'aide à la décision Contrôle de la conformité : – contrôle des supports et des ouvrages – vérification en cours de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • fabrication • mise en œuvre sur chantier Contrôle des approvisionnements Consignation Interprétation des relevés Remédiation des dysfonctionnements				

S	Connaissances	Niveaux			
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier <i>(suite)</i>	1	2	3	4
S9.4	La gestion de la qualité				
	9.42 – Le contrôle de conformité Types de contrôle : – qualitatif <ul style="list-style-type: none"> • dimensionnel • géométrique • hygrométrique – quantitatif Moyens de contrôle : – matériels et moyens de contrôle – fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle				
S9.5	La gestion de la maintenance				
	9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types : – préventive – corrective				
	9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien				
	9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un dysfonctionnement Documents de suivi				
	9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique – documents, les contrats de suivi et d'entretien Maintenance corrective des ouvrages : – diagnostic des désordres – remédiation				

S		Connaissances				Niveaux			
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier (<i>suite</i>)	1	2	3	4				
S9.6	La gestion de la sécurité								
	9.61 – Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) Interprétation et exploitation								
	9.62 – La méthodologie d'analyse et de maîtrise des risques Risques : – physique – chimique – mécanique – d'origine gestuelle et posturale – organisationnelle...								
	9.63 – L'association des moyens aux risques encourus Prévention : – intégrée – collective – individuelle								
	9.64 – Les consignes et les procédures de sécurité à respecter Exploitation des documents spécifiques								
	9.65 – Les facteurs influents sur la sécurité Poste de travail Circulation : – des personnels – des véhicules – des matériaux – du stockage								

S10 – accessibilité du cadre bâti

(Annexe 2 de l'arrêté du 30 juin 2008 : éléments complémentaires aux référentiels de certification pour les diplômes professionnels concernés par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées)

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008. Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements.

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S10 – accessibilité du cadre bâti	
Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'explicitier la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none">- Les différents types de handicaps- Réalisation d'un bâtiment :<ul style="list-style-type: none">• réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées• caractéristiques des aménagements et équipements	<ul style="list-style-type: none">- Distinguer les différents types de handicaps.- Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps- Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Lexique

BTP	Bâtiment-travaux publics
CCAP	Cahier des charges administratives particulières
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
CHSCT	Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
CN	Commande numérique
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTBA	Centre technique du bois et de l'ameublement
DAO	Dessin assisté par ordinateur
DTU	Documents techniques unifiés
EPI	Équipements de protection individuels
FDSP	Fiche de données de sécurité des produits
GANTT	Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme)
IGN	Institut géographique national
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
IPS	Instruction permanentes de sécurité
ISO	Organisation Internationale de Standardisation
MOCN	Machines outils à commande numérique
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
PERT	<i>Program Evaluation and Review Technique</i> (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme)
PN	Positionnement numérique
PPSPS	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PRAP	Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique
PVC	Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse)
RAP	Référentiel d'activités professionnelles
SAV	Service après-vente
SPS	Sécurité et protection de la santé (coordonnateur)
SST	Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)
TMS	Troubles musculo-squelettiques

Unités constitutives du diplôme

Unité U11 (épreuve E1, sous-épreuve E11) – mathématiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement B) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U12 (épreuve E1, sous-épreuve E12) – sciences-physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

T6 Qu'est-ce qu'une voiture puissante ?

T7 Comment avoir une bonne tenue de route ?

CME7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?

Unité U34 (épreuve E3 – sous-épreuve E34) – économie gestion

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U35 (épreuve E3 – sous-épreuve E35) – prévention, santé, environnement

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U4 (épreuve E4) – épreuve de langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U51 (épreuve E5 – sous-épreuve E51) – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité U52 (épreuve E5 – sous-épreuve E52) – histoire, géographie, éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité U6 (épreuve E6) – arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009)

Unité U7 (épreuve E7) – épreuve d'éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité facultative UF1 – épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U21	U22	U31	U32	U33
C1	1 – Décoder et analyser les données de définition					
	2 – Décoder et analyser les données opératoires					
	3 – Décoder et analyser les données de gestion					
	4 – Relever et réceptionner une situation de chantier					
C2	1 – Choisir et adapter des solutions techniques					
	2 – Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage					
	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants					
	4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose					
	5 – Établir les documents de suivi de réalisation					
C3	1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail					
	2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires					
	3 – Installer et régler les outillages					
	4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN					
	5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage					
	6 – Conduire les opérations de montage et de finition					
C4	1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention					
	2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages					
	3 – Implanter, distribuer les ouvrages					
	4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages					
	5 – Conduire les opérations de pose sur chantier					
	6 – Installer les équipements techniques, les accessoires					
	7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage					
	8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier					
C5	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages					
	2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages					
C6	1 – Animer une équipe					
	2 – Animer les actions qualité et sécurité					
	3 – Communiquer avec les différents partenaires					
	4 – Rendre compte d'une activité					

Unité U21 (épreuve E2, sous-épreuve E21) – analyse technique d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour effectuer l'analyse technique d'un ouvrage et produire les documents de définition nécessaires à sa réalisation :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques
- C2.2 Établir les plans et tracés d'exécution d'un ouvrage
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation.

Préparation :

- T1 Prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales
- T2 Analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations
- T6 Rechercher, comparer et choisir des solutions techniques
- T7 Établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessin de détail...)
- T8 Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier
- T9 Établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en oeuvre

Unité U22 (épreuve E2, sous-épreuve E22) – préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour préparer et organiser les activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier nécessaires à la réalisation d'un ouvrage :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décoder et analyser les données de gestion
- C2.4 Établir le processus de fabrication et de dépose et de pose
- C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, du bureau ou de la zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités préparation, suivi de réalisation et contrôle qualité.

Préparation :

- T5 Identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise
- T10 Définir une méthode de travail
- T11 Élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose ...
- T12 Planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)
- T13 Établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T1 Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits
- T2 Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements
- T3 Renseigner des documents de suivi

Unité U31 (épreuve E3, sous-épreuve E31) – réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour animer l'activité d'une équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier :

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents les partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Cette unité U31 recouvre, également, l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

On notera que ; pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication et sur le chantier.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité communication.

Communication :

- T1 Rendre compte de son travail, des informations et des observations
- T2 Communiquer avec les différents partenaires
- T3 Participer à des groupes de travail

Unité U32 (épreuve E3, sous-épreuve E32) – fabrication d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de fabrication d'un ouvrage :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme, de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités fabrication, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels.

Fabrication :

- T1 Préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle
- T2 Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages
- T3 Optimiser et préparer les matériaux et les produits
- T4 Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique
- T5 Mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule
- T6 Plaquer des panneaux, des surfaces
- T7 Effectuer les opérations de montage
- T8 Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition
- T9 Poser les quincailleries et les accessoires
- T10 Effectuer le remplissage de parties claires, d'ossatures... (vitres, miroirs, panneaux décoratifs...)
- T11 Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité
- T12 Conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages et assurer leur livraison

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie

Maintenance des matériels :

- T1 Effectuer la maintenance de 1er niveau des machines fixes, portatives et des outillages
- T2 Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solution corrective

Unité U33 (épreuve E3, sous-épreuve E33) – mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de préparation de chantier, mise en œuvre sur chantier, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes.

Préparation :

- T3 Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer
- T4 Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer

Pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs :

- T1 Vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective
- T2 Organiser les zones d'intervention
- T3 Déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets.
- T4 Approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits
- T5 Relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage
- T6 Préparer les supports nécessaires à la pose
- T7 Préparer et ajuster les ouvrages
- T8 Répartir et tracer les fixations
- T9 Assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages
- T10 Fixer, solidariser les ouvrages aux supports
- T11 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiment
- T12 Installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers
- T13 Installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires
- T14 Effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d'agencement

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie

T5 Participer aux réunions de chantier

Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes

T3 Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier

T4 Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation

T5 Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

Épreuves	Unit é	Coe f	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie		6						
Sous-épreuve E.21 : Analyse technique d'un ouvrage	U21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	3	Ponctuel écrit	3h (+1h)	Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E.31 : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve U.35 Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E.51 : Français	U.5 1	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.5 2	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

Définition des épreuves

Épreuve E1 / Unités U11, U12 – épreuve scientifique

Coefficient : 3

Objectifs des deux sous-épreuves E11/U11 et E12/U12

Les sous-épreuves de mathématiques et de sciences physiques et chimiques sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des Tic ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

Sous-épreuve E11 / Unité U11 – mathématiques

Coefficient : 1,5

Mode d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elle se déroule quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examinateur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur

vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des Tic se fait en présence de l'examineur.

Sous-épreuve E12 / Unité U12 –sciences physiques et chimiques

Coefficient : 1,5

Mode d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, les premières séquences doivent être organisées avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et les deuxièmes avant la fin de l'année scolaire.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Contrôle ponctuel

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies, la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

Épreuve E2 / Unité U2 – épreuve de technologie

Coefficient : 6

Sous-épreuve E21 / Unité U21 – analyse technique d'un ouvrage

Coefficient : 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur et sur son environnement de mise en œuvre.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat concernant la compréhension et l'analyse du dossier technique d'un projet d'une réalisation d'un ouvrage et l'exploitation des dispositions constructives devant être mises en œuvre.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification. Il est pour partie commun aux épreuves E11 et E2.

Il doit permettre d'aborder plusieurs des domaines d'intervention de la menuiserie et de l'agencement définis au référentiel d'activités professionnelles.

À partir du dossier et de ses connaissances personnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet de construction ;
- les systèmes de représentation ;
- le confort de l'habitat ;
- la statique et la résistance des matériaux ;
- les ouvrages ;
- les matériaux, les produits et les composants,

le candidat procède à l'analyse des données de définition du projet de la réalisation afin de :

- choisir et adapter des solutions techniques à mettre en œuvre ;
- lister et quantifier les matériaux et les composants constitutifs de l'ouvrage ;
- représenter graphiquement les solutions techniques retenues.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques
- C2.2 Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 4 heures – coefficient : 3.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle de construction. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 et une table à dessin ;
- des moyens multimédias et télématiques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

Un dossier « technique » de l'ouvrage, commun à E11 et E2, et comprenant :

- la description de la situation professionnelle de la réalisation ;
- les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP...

Un dossier « ressource » spécifique de l'épreuve et comprenant :

- les fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
- les règles en vigueur et normes applicables au projet ;
- les accès éventuels aux sites Internet d'organismes professionnels et fournisseurs.

Après une prise de connaissance du dossier d'environ 30 minutes, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et les documents techniques demandés.

Le dossier « technique » est conservé par le centre d'examen à l'issue de l'épreuve et restitué au candidat lors de l'épreuve E2.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées **dans l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E22 / Unité U22 – préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier

Coefficient : 3

1. Contenu de l'épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur et sur son environnement de mise en œuvre.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation et le suivi d'une réalisation tant en fabrication qu'en mise en œuvre sur chantier. Elle est toujours consécutive à l'épreuve E11.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification. Il est pour partie commun aux épreuves E11 et E2.

Il doit permettre d'aborder plusieurs domaines d'intervention de la menuiserie et de l'agencement définis au référentiel d'activités professionnelles.

À partir du dossier et de ses connaissances personnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
 - les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
 - les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
 - l'organisation et la gestion de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
 - la maintenance des machines, des matériels et des ouvrages,
- le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion du projet de construction afin de :
- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
 - établir le processus de réalisation et définir les besoins humains et matériels ;
 - prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de la mise en œuvre sur chantier ;
 - établir les documents nécessaires au lancement et au suivi de la réalisation.

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décrocher et analyser les données de gestion
- C2.4 Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose
- C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 3 heures – coefficient : 3.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 et une table à dessin ;
- des moyens multimédias et télématiques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

Un dossier « technique » de l'ouvrage, commun à E11 et E2, et comprenant :

- la description de la situation professionnelle de la réalisation ;
- les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP...

Un dossier « ressource » spécifique de l'épreuve et comprenant :

- des plans et documents complémentaires au dossier technique ;
- les fiches techniques relatives aux matériels, machines et outillages ;
- les moyens humains et matériels disponibles ou mobilisables ;
- le planning de la fabrication de l'ouvrage ;
- le planning général du chantier et les contraintes d'intervention ;
- les éléments du PPSPS relatifs aux lots concernés ;
- les données et consignes particulières à cette réalisation.

Le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « **sujet** » et produit les réponses et les documents techniques demandés.

Les candidats qui, lors de la même session d'examen, ne passent pas l'épreuve E11 sont convoqués une heure avant l'épreuve afin d'analyser le dossier dans sa partie « technique » et se trouver ainsi au même niveau de connaissance du dossier que l'ensemble des candidats.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées **dans l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la seconde partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

– **Une situation** d'évaluation porte sur la **préparation d'une fabrication** et peut être associée à la dernière situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E32. Dans ce cas, les deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

– **L'autre situation** d'évaluation porte sur la **préparation d'une mise en œuvre sur chantier** et peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E33. Dans ce cas, les deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Épreuve E3 / Unités U31, U32, U33, U34, U35 – épreuve pratique prenant en compte la période de formation en milieu professionnel

Coefficient : 9

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 "Évaluation de la formation en milieu professionnel" (unité U.31), "Fabrication d'un ouvrage" (unité U.32) et "Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier" (unité U.33).

Sous-épreuve E31 / Unité U31 – réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

Coefficient : 2

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle permet d'évaluer les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise et son aptitude à organiser et animer une petite équipe de travail en atelier ou sur chantier.

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C6.1 - Animer une équipe.
- C6.2 - Animer les actions qualité et sécurité.
- C6.3 - Communiquer avec les différents partenaires.
- C6.4 - Rendre compte d'une activité.

Le candidat rend compte de son activité en entreprise au travers d'un rapport et de sa présentation orale. Le rapport présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

2. Critères d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification du domaine professionnel).

3. Mode d'évaluation

Évaluation ponctuelle : épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, coefficient 2.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant une commission composée d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'économie gestion, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat porte sur les activités professionnelles exercées en milieu professionnel

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Le rapport comprend deux parties :

1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise :

Le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies en milieu professionnel du point de vue :

- des activités (situations de fabrication et de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de fabrication, de mise en œuvre...).

2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat : (fabrication et mise en œuvre sur chantier)

Dans cette partie, le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et mise en œuvre sur chantier, auquel il a participé au sein d'une équipe, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera les aspects :

- organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets...),
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du P.P.S.P.S., consignes de sécurité...),
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...),
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...),
- formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire...).

La présentation orale du rapport

Exposé du compte-rendu : Durée 10 minutes.

Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et d'animation de la réalisation d'un ouvrage en entreprise au cours de sa formation (partie 2 du rapport).

Entretien avec la commission d'interrogation : Durée 10 minutes.

À l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **d'une situation d'évaluation** organisée dans l'établissement.

– Situation d'évaluation relative à la présentation de la réalisation et des ouvrages effectués en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

La situation d'évaluation s'effectue en fin de formation.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant une commission composée d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat porte sur les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel. Il comprend deux parties :

1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Le rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle pour cette évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E32 / Unité U32 – fabrication d'un ouvrage

Coefficient : 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication d'un ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « ressources » du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à fabriquer ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe Ia) et représentatif des domaines de la menuiserie de bâtiment et de l'agencement.

À partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

– les moyens et techniques de fabrication ;

- les méthodes de tracé ;
- les opérations d’usinage, d’assemblage et de contrôle ;
- les règles d’hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l’organisation et la gestion de la fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages.

Le candidat fabrique tout ou partie d’un ouvrage de menuiserie et d’agencement et pour cela :

- organise et prépare le processus de fabrication ;
- réalise les opérations d’usinage, d’assemblage et de finition ;
- contrôle la qualité et la conformité des matériaux et des ouvrages réalisés,
- entretient les machines, matériels et outillages.

À l’issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d’activité de cette formation. Un candidat qui n’aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 *Évaluation de la formation en milieu professionnel* (unité U31), *Fabrication d’un ouvrage* (unité U32) et *Mise en œuvre d’un ouvrage sur chantier* (unité U33).

2. Mode d’évaluation

L’évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires.
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d’usinage : machines conventionnelles, PN, CN
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

Les indicateurs d’évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d’évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d’exigence sont semblables quel que soit le mode d’évaluation. L’inspecteur de l’Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l’examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique

Durée : 14 à 18 heures – coefficient : 3.

L’épreuve se déroule en deux parties consécutives :

1^{re} partie : La lecture du dossier et la recherche des caractéristiques dimensionnelles et géométriques des éléments constitutifs de l’ouvrage à réaliser. Chaque candidat dispose d’un espace individuel de travail en salle ou en atelier et comprenant, selon les situations et le sujet proposé :

- une table à dessin pour la recherche à échelle réduite et les tracés de détails ;
- éventuellement, une surface d’épure pour la recherche en vraie grandeur.

2^e partie : La fabrication des éléments et le montage provisoire ou définitif de l’ouvrage selon sa destination. Chaque candidat dispose alors de l’ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l’ensemble des données nécessaires à la fabrication de l’ouvrage et notamment :

- les plans d’exécution et de détail de l’ouvrage à réaliser ;
- la nomenclature des matériaux, des quincailleries et des accessoires à utiliser ;

- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, les règles et les normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement** de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

– Situations d'évaluation en centre de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées **dans l'établissement de formation** en fin de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Si la situation porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Si, à l'inverse, la situation porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La situation en établissement devra permettre d'évaluer des techniques de fabrication complémentaires et s'appuyer sur des méthodes actuelles de mise en œuvre (ouvrages représentatifs de la profession, matériaux utilisés...).

La durée de la situation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation en CCF de l'épreuve E.2. portant sur la préparation d'une fabrication. Dans ce cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

– Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation se déroule en atelier de fabrication sur des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et les tâches professionnelles correspondantes à la fabrication repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E33 / Unité U33 – mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

Coefficient : 2

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de mise en œuvre sur chantier.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « ressources » du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à réaliser ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe Ia).

À partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier ;
- les méthodes de dépose, de pose, d'installation, de contrôle et de fixation ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité sur le chantier ;
- l'organisation et la gestion du chantier ;
- la maintenance des ouvrages ;
- la maintenance des matériels et des outillages.

Le candidat met en œuvre sur site/chantier tout ou partie d'un ouvrage et pour cela :

- organise et prépare la zone d'intervention ;
- réceptionne et contrôle les supports ;
- conduit les opérations de dépose, de pose, d'installation, de contrôle et de finition ;
- contrôle la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés ;
- assure la maintenance des ouvrages ;
- entretient les matériels et les outillages de chantier.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 *Évaluation de la formation en milieu professionnel* (unité U31), *Fabrication d'un ouvrage* (unité U32) et *Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier* (unité U33).

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages

- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir annexe Ib Référentiel de certification*).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique

Durée : 4 à 7 heures – coefficient : 2.

L'épreuve se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Le candidat met en œuvre une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention (la menuiserie de bâtiment et l'agencement) ou à la combinaison des deux.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la mise en œuvre de l'ouvrage sur site et notamment :

- les plans d'exécution de l'ouvrage à installer et son implantation ;
- la nomenclature des produits et des composants à mettre en œuvre ;
- la liste des moyens matériels et des outillages disponibles sur le site,
- les consignes, les règles et les normes de mise en œuvre à respecter.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et les normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

– Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention – la menuiserie de bâtiment et l'agencement.

Si la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Si, à l'inverse, la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La situation d'évaluation peut être, également, la combinaison des deux domaines d'intervention précités.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et normes en vigueur.
Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation de l'épreuve E.2. portant sur la mise en œuvre sur chantier. Dans le cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

– Situation d'évaluation en entreprise :

La situation se déroule sur un chantier, où des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement sont mis en œuvre, auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et tâches professionnelles correspondantes à la mise en œuvre sur chantier repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Les deux situations doivent permettre d'évaluer des techniques de mise en œuvre complémentaires sur des domaines d'intervention différents.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits éventuellement produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E34 / Unité U34 – économie-gestion

Coefficient : 1

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel.

Finalité de l'évaluation

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'économie-gestion (arrêté du 10 février 2009).

Formes de l'évaluation

a) Contrôle en cours de formation

L'évaluation de l'économie-gestion s'effectue dans l'établissement de formation.

Elle est réalisée dans le cadre des activités habituelles d'enseignement par un formateur d'économie-gestion ayant ou ayant eu le candidat en formation.

Elle donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury.

L'évaluation se décompose en deux situations :

Première situation d'évaluation : résultats d'évaluations significatives (sur 12 points)

Les évaluations significatives, élaborées à partir de situations professionnelles contextualisées, correspondant à la spécialité préparée, sont réalisées au cours de la formation et portent sur les thèmes suivants :

– pour l'axe 1 - le contexte professionnel :

Thème 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité

Thème 1.3 Les domaines d'activités des organisations

Thème 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel

– pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :

Thème 2.2 L'embauche et la rémunération

Thème 2.3 La structure de l'organisation

Thème 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise

– pour l'axe 3 - l'organisation de l'activité :

Thème 3.1 L'activité commerciale

Thème 3.2 L'organisation de la production et du travail

Thème 3.3 La gestion des ressources humaines

– pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :

Thème 4.1 L'organisation créatrice de richesses

Thème 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs

– pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :

Thème 5.1 Les mutations de l'environnement

Thème 5.2 Les mutations de l'organisation

Thème 5.3 Les incidences sur le personnel

Ces évaluations significatives doivent permettre d'évaluer au moins huit de ces thèmes et au moins seize compétences, telles qu'elles sont définies dans le programme d'économie-gestion.

Deuxième situation d'évaluation : présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le projet professionnel est matérialisé par un dossier-projet de 3 à 5 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

Thème 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers

Thème 2.1 La recherche d'emploi

Thème 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce projet professionnel est structuré de façon à mettre en évidence :

– la présentation du candidat et de son cursus ;

– sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;

– la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en deux temps :

– présentation orale, par le candidat, de son projet professionnel pendant laquelle il n'est pas interrompu ;

– entretien avec la commission d'évaluation portant sur le projet et sur les connaissances et compétences relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par le formateur d'économie-gestion, le candidat se présente à l'entretien muni de son dossier-projet. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La commission d'évaluation est composée du formateur d'économie-gestion et, dans la mesure du possible, d'un autre formateur de l'équipe pédagogique ou d'un professionnel.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La note de zéro lui est alors attribuée.

Un dossier-projet est considéré non conforme dans les cas suivants :

2 - il n'est pas personnel ;

3 - il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;

4 - il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

La note globale proposée au jury est accompagnée des documents d'évaluation (pour chaque candidat : contrôles significatifs, grilles d'évaluation).

b) Contrôle ponctuel

L'évaluation de l'économie-gestion s'effectue sur la base d'une prestation orale d'une durée totale de 30 minutes maximum.

Elle porte sur la maîtrise des connaissances et compétences du programme d'économie-gestion.

L'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par la commission d'interrogation, composée d'un formateur d'économie-gestion et d'un formateur de la spécialité ou d'un professionnel de la spécialité.

L'appréciation chiffrée prend en compte deux éléments :

Première partie : présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le projet professionnel est matérialisé par un dossier-projet de 3 à 5 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

Thème 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers

Thème 2.1 La recherche d'emploi

Thème 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce projet professionnel est structuré de façon à mettre en évidence :

– la présentation du candidat et de son cursus ;

– sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;

– la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en deux temps :

– présentation orale, par le candidat, de son projet professionnel (5 minutes maximum) pendant laquelle il n'est pas interrompu ;

– entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum) portant sur le projet et sur les connaissances et compétences relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par les services académiques des examens, le candidat se présente à l'entretien muni de son dossier-projet. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La commission d'interrogation prend connaissance du dossier pour orienter et conduire l'entretien.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. Il est reçu par

la commission d'interrogation qui lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La note de zéro lui est alors attribuée.

Un dossier-projet est considéré non conforme dans les cas suivants :

- 5 - il n'est pas personnel ;
- 6 - il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
- 7 - il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

Deuxième partie : évaluation des connaissances et compétences en économie-gestion (sur 12 points)

Dans la continuité de la prestation orale (présentation et entretien) du dossier-projet, la commission d'interrogation s'entretient avec le candidat afin d'évaluer la maîtrise des autres connaissances et compétences en économie-gestion.

Le questionnement prend appui sur des situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée. Il porte sur les thèmes suivants :

– pour l'axe 1 - le contexte professionnel :

Thème 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité

Thème 1.3 Les domaines d'activités des organisations

Thème 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel

– pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :

Thème 2.2 L'embauche et la rémunération

Thème 2.3 La structure de l'organisation

Thème 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise

– pour l'axe 3 - l'organisation de l'activité :

Thème 3.1 L'activité commerciale

Thème 3.2 L'organisation de la production et du travail

Thème 3.3 La gestion des ressources humaines

– pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :

Thème 4.1 L'organisation créatrice de richesses

Thème 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs

– pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :

Thème 5.1 Les mutations de l'environnement

Thème 5.2 Les mutations de l'organisation

Thème 5.3 Les incidences sur le personnel

Cet entretien (15 minutes maximum) porte sur les connaissances d'au moins quatre de ces thèmes et sur au moins huit compétences, telles qu'elles sont définies dans le programme d'économie-gestion.

Pour conduire l'entretien, la commission d'interrogation orientera son questionnement sur des situations professionnelles liées à la spécialité.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation.

Sous-épreuve E35 / Unité U35 – prévention, santé, environnement

Coefficient : 1

La définition de la sous-épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de prévention, santé, environnement au baccalauréat professionnel.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

Modalités d'évaluation

Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.

La première situation d'évaluation, notée sur 12 points, a lieu au plus tard en fin de première professionnelle et comporte deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée sur 9 points. Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7 notés sur 6 points. Le module 8 à l'exception des situations d'urgences, noté sur 3 points, est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque ;
- une évaluation pratique, notée sur 3 points. Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

La deuxième situation d'évaluation, notée sur 8 points, a lieu en terminale professionnelle.

Elle permet d'évaluer les modules de 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).

Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise.

Cette production met en évidence :

- une description des activités de l'entreprise ;

- l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle ;
- la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident) ;
- la politique de prévention dans l'entreprise.

Évaluation par épreuve ponctuelle (2 heures)

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules de 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.

La première partie, notée sur 12 points, comporte :

- un questionnaire noté sur 9 points. Il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :
 - au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7, notés sur 6 points,
 - le module 8 noté sur 3 points évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention ;
- un questionnaire noté sur 3 points permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

La deuxième partie, notée sur 8 points, permet d'évaluer les modules de 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

Épreuve E4 / Unités U4 – épreuve de langue vivante

Coefficient : 2

Évaluation en CCF

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.

Durée : 15 minutes, sans préparation ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie trois : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie trois de l'épreuve.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Épreuve finale ponctuelle

Cette épreuve est une épreuve orale.

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ pour LV1, B1 pour LV2.

Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en

langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Épreuve E5 / Unité U51 et 52 – épreuve de français, histoire et géographie et éducation civique

Coefficient : 5

Sous-épreuve E51 / Unité U51 – français

Coefficient : 2,5

Modalités d'évaluation

Évaluation ponctuelle, durée 2 heures 30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

Contrôle en cours de formation

La certification en cours de formation comprend deux situations d'évaluation, toutes les deux notées sur 20.

Première situation d'évaluation : compétences de lecture (durée maximale : 1 heure)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des trois objets d'étude de la dernière année de formation.

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus » (6 points)

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation » (notée sur 14)

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième situation d'évaluation : compétences d'écriture (durée maximale : 1 heure 30)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un autre des trois objets d'étude de la dernière année de formation. Ce corpus est étudié en classe dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation.

Lors de la situation d'évaluation, un sujet est proposé aux candidats ; ce sujet indique une question explicitement posée en lien avec le corpus proposé et avec l'objet d'étude.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

Sous-épreuve E52 / Unité U52 – histoire géographie et éducation civique

Coefficient : 2,5

Modalités d'évaluation

Évaluation ponctuelle, durée 2 heures

L'examen de baccalauréat professionnel évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire, géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle. Il est constitué de deux situations d'évaluation.

La première situation porte sur les sujets d'étude soit d'histoire soit de géographie. Elle est composée d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire. Une des questions doit avoir une connotation civique en rapport avec le programme d'éducation civique.

La deuxième situation porte sur la discipline qui n'a pas été l'objet de la première épreuve. Elle consiste en une analyse de document(s). Elle porte sur les situations d'un des sujets d'étude.

Épreuve E6 / Unité U6 – arts appliqués et cultures artistiques

Coefficient : 1

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Sur un sujet personnel défini en accord avec le professeur d'arts appliqués, le candidat constitue un dossier. Ce dossier est réalisé en classe, sur une durée limitée.

Le sujet porte sur le contenu d'un des champs du programme : « Appréhender son espace de vie », « Construire son identité culturelle », « Élargir sa culture artistique ». Une partie histoire des arts est clairement identifiée.

Première situation

Le candidat procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages, format A4 ; il peut être présenté sous forme numérique.

Cette partie se déroule dans le courant du second semestre de la classe de première.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est capable de repérer de façon autonome les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. À cette fin, il doit :

- collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore...) ;
- porter un regard critique sur les références recueillies ;
- les commenter graphiquement et par écrit ;
- les présenter de façon lisible et expressive.

Cette partie compte pour 30 % de la note globale.

Deuxième situation

En s'appuyant sur le dossier réalisé, le candidat élargit l'étude pour répondre à une question limitée. En fonction du champ sur lequel ont porté ses premières investigations, il établit des liens avec le contenu d'un des autres champs afin de mettre en évidence le dialogue entre les différents domaines culturels. Il traduit ses recherches en utilisant des outils adaptés, graphiques ou numériques.

Cette partie peut se présenter sous forme papier (5 formats A3 maximum) ou numérique (image fixe ou animée, sonorisée ou non) et comporter éventuellement une maquette en volume. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule de mars à mai de la classe de terminale. Les partenaires intervenant au titre des cultures artistiques sont invités dans la mesure du possible à participer à l'évaluation.

Critères d'évaluation :

Le candidat montre qu'il est sensibilisé à son environnement culturel en appuyant sa réflexion sur des connaissances précises, notamment en histoire des arts, et qu'il a acquis les principes élémentaires de la démarche créative. À cette fin, il doit :

- situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet ;
- maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques ;
- s'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.

Cette partie compte pour 70 % de la note globale.

Contrôle ponctuel, durée : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (trois formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « Appréhender son espace de vie », 2 : « Construire son identité culturelle » et 3 : « Élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

Épreuve E7 / Unité U7 – épreuve d'éducation physique et sportive

Coefficient : 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*Journal officiel* du 31 juillet 2009, *BOEN* du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* du 12 novembre 2009).

Épreuve facultative UF1 – langue vivante

Définition de l'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère dans les spécialités de baccalauréat professionnel

Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en

continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi...). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées...). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Définition de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF) dans les spécialités de baccalauréat professionnel

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat)

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain ;
- un texte contemporain, écrit en français, d'une longueur maximale de 2 000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

- a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points) :
 - être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent,
 - faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation ;
- b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points) :
 - comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle,
 - être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable,
 - faire la preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

Période de formation en milieu professionnel

Organisation de la période de formation en milieu professionnel

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de **16 semaines** réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au *BO* n° 38 du 24 octobre 1996.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires,
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes,
- des cursus d'apprentissage.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au *BO* n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise,
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- d'intervenir sur des ouvrages de type industriels intégrant des techniques de mise en œuvre dont les établissements de formation peuvent ne pas disposer,
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles,
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées,
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales,
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services,
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise. Toutefois, les situations permises par la formation en milieu professionnel permettront d'approfondir certaines d'entre elles, en particulier les compétences C6.1 à C6.4 (unité U31), C3.1 à C.3.6 et C5.2 (unité U32), C1.4, C4.1 à C4.8 et C5.1 (unité U33).

C'est à dire, tout ou partie des compétences ci-après :

Réalisation d'ouvrages en entreprise (U31)

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents les partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Fabrication d'un ouvrage (U32) :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier (U33) :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport comprenant un rapport d'activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- le compte-rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences définies ci-dessus.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Évaluation de la formation en milieu professionnel » (unité U31), « Fabrication d'un ouvrage » (unité U32) et « Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier » (unité U33).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et des savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;

- l’inventaire des prérequis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l’entreprise (les tâches et le degré d’autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l’équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur des fiches d’évaluation telle que précisée dans la définition des sous-épreuve E32 et E33 et une note sera proposée pour chacune d’elles, conjointement par le tuteur et l’équipe pédagogique.

1.4. Contenus et activités

Les périodes de formation portent sur des activités développées dans les différents lieux d’exercice de l’entreprise : atelier et chantier.

Les activités prévues dans la définition des unités U32 et U33 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel.

2. Voie de l’apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l’équipe pédagogique du centre de formation d’apprentis informe les maîtres d’apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l’évaluation des apprentis.

3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de **16 semaines** réparties sur les deux années de formation.

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s’ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d’un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s’effectue dans le cadre d’un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l’intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la menuiserie et de l’agencement en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l’année précédant l’examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l’examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l’élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

Le rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l’entreprise ;
- les types d’activités qui font appel à tout ou partie des compétences décrites ci-dessus (*voir* 1.3. compétences à développer).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l’organisation de l’examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié) ;
- 4 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

Tableau de correspondance épreuves/unités

Baccalauréat professionnel Bois-construction et aménagement du bâtiment (arrêté du 3 septembre 1997)		Baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur (défini par l'arrêté du 11 juillet 2005)	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – épreuve scientifique et technique		E1 – épreuve scientifique et technique	
<i>Sous-épreuve A1</i> – Recherche de solutions technologiques	U11	<i>Sous-épreuve E11</i> – Analyse technique d'un ouvrage ⁽¹⁾	U11
<i>Sous-épreuve B1</i> – Élaboration de documents de définition	U12		
<i>Sous-épreuve C1</i> – Mathématiques et sciences physiques	U13	<i>Sous-épreuve E12</i> – Mathématiques et sciences physiques	U12
<i>Sous-épreuve D1</i> – Travaux pratiques de sciences physiques	U14	<i>Sous-épreuve E13</i> – Travaux pratiques de sciences physiques	U13
E2 – épreuve technologique		E2 – épreuve technologique	
<i>Sous-épreuve A2</i> – Rédaction d'un processus de fabrication ou de chantier	U21	<i>Sous-épreuve E21</i> – Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier ⁽²⁾	U21
<i>Sous-épreuve B2</i> – Planification d'une réalisation d'ouvrage et définition de moyens	U22		
<i>Sous-épreuve C2</i> – Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	<i>Sous-épreuve E31</i> – Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise ⁽³⁾	U31
<i>Sous-épreuve D2</i> – Économie-gestion	U34		
<i>Sous-épreuve E2</i> – Fabrication d'un ouvrage	U32	<i>Sous-épreuve E32</i> – fabrication d'un ouvrage	U32
E4 – épreuve Langue vivante	U4	E4 – épreuve Langue vivante	U4
E5 – épreuve de français, histoire-géographie		E5 – épreuve de français, histoire-géographie	
<i>Sous-épreuve A5</i> – Français	U51	<i>Sous-épreuve E51</i> – Français	U51
<i>Sous-épreuve B5</i> – Histoire-géographie	U52	<i>Sous-épreuve E52</i> – Histoire-géographie	U52
E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Ép. facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2 UF2	Ép. facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2

(1) En forme globale, la note à l'unité U11 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U11 et U12 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U11 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U11 et U12 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(2) En forme globale, la note à l'unité U21 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U21 et U22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U21 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U21 et U22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(3) En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.